

Table des annexes

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	3
ANNEXE 2 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA BUNC.....	7
ANNEXE 3 : ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DU FONDS JURIDIQUE.....	13
ANNEXE 4 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES COLLECTIONS.....	19
ANNEXE 5 : L'ÉVALUATION DES MONOGRAPHIES.....	22
ANNEXE 6 : L'ÉVALUATION DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.....	34
ANNEXE 7 : L'ÉVALUATION DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES.....	39
ANNEXE 8 : GUIDE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE PRÉSENTE À LA BUNC.....	44
ANNEXE 9 : DONNÉES SUR L'UNIVERSITÉ ET SES EFFECTIFS ÉTUDIANTS.....	46
ANNEXE 10 : L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS.....	51
ANNEXE 11 : L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ET DES DOCTORANTS.....	61
ANNEXE 12 : L'ENQUÊTE AUPRÈS DES LECTEURS EXTÉRIEURS.....	63
ANNEXE 13 : LA DOCUMENTATION JURIDIQUE EN BIBLIOTHÈQUES ET EN LIBRAIRIES.....	67
ANNEXE 14 : LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS.....	79

Annexe 1 : Méthodologie de l'étude

Objectifs de l'évaluation

Ce mémoire a été réalisé à partir d'une étude des collections juridiques de la BUNC et d'une enquête auprès du public effectuées au cours du stage d'étude. Les objectifs étaient de :

- Dresser un panorama de l'offre documentaire en droit afin de fournir une vue synthétique des collections (avec la rédaction d'un guide recensant les diverses ressources de la bibliothèque, leur contenu et leur destination).
- Identifier les points forts et les points faibles du fonds, ses lacunes, les éventuels doublons.
- Confronter cet état des lieux aux besoins et aux usages des publics.
- Analyser ces résultats au regard des caractéristiques particulières de la Nouvelle-Calédonie, notamment les contraintes de l'insularité.
- S'appuyer sur cette analyse pour suggérer des propositions d'amélioration (signalisation des ressources, acquisitions pouvant enrichir la collection en la complétant ou en la densifiant, etc.).

La segmentation des collections

L'objet de l'évaluation est la documentation en droit de la BUNC qui forme un ensemble assez hétérogène¹. Afin d'analyser plus finement cette collection, l'étude a nécessité la mise en oeuvre d'une segmentation du fonds par support, par niveau et par sujets². La segmentation par support, tout d'abord, rassemble les

¹ En terme de supports (monographies, périodiques, etc.) et de sujets abordés (droit civil, droit pénal, etc.).

² Un regroupement des documents par sources du droit, distinguant ce qui relève des lois et règlements, de la jurisprudence et de la doctrine, aurait également pu être envisageable. Une telle segmentation peut être utile pour distinguer les différentes sources du droit utiles aux usagers. Les documents contiennent toutefois souvent et de façon imbriquée, plusieurs sources du droit (un code recueillant les lois et règlements pourra par exemple aussi receler des notes et commentaires le rapprochant d'un ouvrage de doctrine). Une telle segmentation aurait donc été difficile à mettre en oeuvre.

documents en fonction de leur description physique (monographies, périodiques et ressources électroniques)¹ et de leur forme (au sein des monographies, une distinction est faite entre les codes, les manuels, les thèses, les traités, etc.). La segmentation par niveau permet ensuite de distinguer les ouvrages destinés aux étudiants du niveau licence du LMD de ceux dédiés aux chercheurs. Elle recoupe en partie la segmentation par support, les codes et les manuels étant plutôt considérés comme destinés aux étudiants, les thèses, les mélanges et les traités étant quant à eux plutôt dédiés aux chercheurs². Enfin, la segmentation par sujet réunit les documents juridiques en fonction de leur contenu. Plusieurs modalités de regroupement étaient envisageables :

- À partir des collections existantes (par grandes classes de la classification Dewey, par exemple)³. Cette segmentation est très opérationnelle et permet de travailler sur des ensembles de documents déjà constitués. Mais, d'une part, certains sujets peu ou pas présents dans la collection peuvent être oubliés et, d'autre part, la collection risque d'être figée dans son état actuel.
- À partir des besoins des usagers et des cursus dispensés à l'université (en regroupant les documents correspondant aux différentes filières d'étude). Une telle segmentation permet de mener une évaluation orientée vers les besoins des usagers. Mais un certain nombre de documents dont le sujet n'entre pas dans les cursus peuvent cependant être oubliés (comme le droit de l'environnement, par exemple)⁴.
- À partir d'un modèle représentant le champ de la connaissance en droit. Un tel schéma permet d'étudier les collections en s'extrayant des pratiques d'enseignement et des usages bibliothéconomiques locaux et d'examiner le fonds sans omettre certaines branches du droit. Mais ce modèle est sans doute un peu abstrait.

La segmentation par sujet qui a été choisie tente de concilier ces trois approches. Elle est basée sur une élaboration abstraite du champ de la connaissance en droit à laquelle ont été confrontés les enseignements dispensés en sciences juridiques et le contenu des collections. La liste de grands domaines du droit ainsi obtenue peut être consultée en annexe 3, pièce 10. L'arborescence élaborée présente sans doute quelques défauts⁵, mais elle demeure un bon outil d'évaluation pour mettre en relation la documentation, les cours et les matières du droit.

¹ Une telle segmentation offre une très grande lisibilité, mais présente l'inconvénient d'aboutir à des ensembles largement disproportionnés (à la BUNC, les monographies sont en effet beaucoup plus nombreuses que les ressources électroniques) et d'ignorer le contenu des documents.

² Il devient alors possible d'examiner segment par segment les éléments qui intéressent l'étude (l'âge moyen des documents, par exemple).

³ Une telle segmentation doit prendre en compte le contenu des collections, leur organisation au moyen d'une classification et les adaptations locales de la classification (assez importantes à la BUNC).

⁴ En outre, les matières enseignées peuvent aussi évoluer et les besoins des usagers vont sans doute au delà des simples documents requis pour suivre les cours.

⁵ Les cours comme les documents de la BUNC ont quelques fois une part de transversalité et ils peuvent donc être parfois rattachés à une grande branche du droit un peu arbitrairement.

Les outils d'évaluation de la collection

L'évaluation de la collection juridique est basée sur une série d'outils permettant d'appréhender le nombre, le contenu et l'usage des documents¹ :

- La documentation interne de la bibliothèque (rapports d'activité, travaux des stagiaires précédents, etc.)² et des entretiens avec les personnels de la bibliothèque. Voir l'annexe 2, pièce 2.
- L'observation des rayons (contenu intellectuel des documents, cohérence de la collection, signalétique, etc.). Voir l'annexe 2, pièce 3.
- Un travail statistique sur les collections avec l'usage d'indicateurs tels que l'âge moyen des collections, leur taux de renouvellement, l'adéquation de l'offre documentaire au regard de la population à desservir (en rapportant le nombre de documents dans une branche du droit au nombre d'inscrits aux examens portant sur cette branche), les prêts, etc.
- La comparaison du fonds documentaire de la bibliothèque aux bibliographies des enseignants de droit et à des listes bibliographiques de référence telles que :
 - Le *Jurisguide*³ qui recense pour le droit les différents types de documents que peut posséder une BU (dictionnaires, ressources électroniques, manuels, thèses, etc.) et dresse une liste des titres essentiels par support et par sujet.
 - Le *Guide des sources juridiques* de la bibliothèque Cujas⁴ qui décrit les grandes sources juridiques présentes dans cette bibliothèque de référence en droit.
 - La *Bibliographie* de la bibliothèque de l'IDOM (Institut de Droit d'Outre-Mer)⁵ qui est une référence en matière de droit d'outre-mer.
 Ce type de comparaison permet notamment de voir si les collections de la BUNC contiennent bien les documents de base indispensables aux étudiants.
- La comparaison à d'autres bibliothèques : les chiffres fournis par l'ESGBU 2003 et l'Enquête sur les ressources électroniques 2004 permettent des comparaisons statistiques avec d'autres BU (voir l'annexe 2, pièces 4-7 et l'annexe 7 pièces 30-33). Avant de partir pour Nouméa, d'autres établissements métropolitains disposant d'un fonds juridique ont été visités (la Bibliothèque interuniversitaire Cujas et les secteurs droit de la Bibliothèque municipale de Lyon, de la Bibliothèque publique d'information et du haut-de-jardin de la Bibliothèque

¹ Le choix des indicateurs mis en œuvre s'appuie notamment sur les recommandations de Thierry Giappiconi (**GIAPPICONI, Thierry**. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2001. 223 p.) et de Bertrand Calenge (**CALENGE, Bertrand**. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Cercle de la librairie, 1999. p. 36-48).

² La collecte des données a d'ailleurs nécessité un long travail sur la documentation interne du SCD (car l'arrivée sur le lieu de stage a coïncidé avec le renouvellement de presque tous les cadres de la bibliothèque, entraînant des difficultés à retrouver certaines informations).

³ Le *Jurisguide* est coordonné par l'Université Paris I. Il s'appuie sur un réseau comprenant des membres de l'ADBS, des BU de Toulouse I, du SCD Lyon II, des URFIST de Bordeaux, Lyon, Nice et Paris, de la BU de Paris XI, de la BIU Cujas et de l'Université Paris VIII. Le *Jurisguide* peut être consulté à l'adresse Internet suivante : **BATTISTI, Michèle, DEDIEU-URIOS, Lucienne, GUILHOT DE LAGARDE, Sabine, et al.** *Jurisguide* [en ligne]. Paris : Université Paris I [consulté le 13/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://jurisguide.univ-paris1.fr/conseils/jurireseau.htm>>.

⁴ **Bibliothèque inter universitaire Cujas**. *Droit français, guide des sources juridiques : législation, jurisprudence, doctrine* [en ligne]. Paris : BIU Cujas : 2005 [consulté le 27/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/guide/MajGuidJuridic/GUIDE%20JUR-WEB-05.pdf>>.

⁵ **Bibliothèque de l'Institut de droit d'outre mer**. *Bibliographie* [en ligne]. Montpellier : IDOM [consulté le 27/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.idom-montpellier.org/noname2.htm>>.

nationale de France) pour discuter des collections juridiques avec quelques professionnels et ainsi avoir un point de comparaison concret (voir l'annexe 13, pièce 86). Enfin, un questionnaire a été envoyé à des BU implantées sur des territoires présentant des contraintes semblables à celles que rencontre la Nouvelle-Calédonie (voir l'annexe 13, pièce 87).

- Des échanges avec les enseignants de droit (interrogés en tant que prescripteurs de documents aux étudiants et experts en matière de documentation juridique).

L'enquête auprès du public de la bibliothèque

L'enquête auprès des usagers a visé les publics effectifs et potentiels des collections juridiques, à savoir les étudiants, les doctorants, les enseignants (en tant qu'usagers de la bibliothèque) et les lecteurs extérieurs. Son ambition était de dresser une typologie des publics, d'identifier leurs usages et leurs besoins. Une trentaine d'entretiens avec les usagers a ainsi été réalisé. Des questionnaires auto-administrés ont aussi été diffusés auprès des étudiants (dans, mais aussi en dehors de la bibliothèque afin de toucher les non-lecteurs) et des lecteurs extérieurs. Cette étude du public a été comparée avec les résultats d'autres enquêtes relatives aux publics des BU¹. Voir les annexes 10-12.

L'étude du contexte calédonien et de l'offre documentaire en droit au niveau de l'île

Pour mieux comprendre l'environnement de la BUNC et l'impact de l'insularité sur l'offre documentaire, des informations sur le territoire, l'université et les étudiants ont été collectées grâce à divers documents (monographies, statistiques, rapports, etc.) et à des entretiens avec des personnels administratifs de l'université. Voir l'annexe 9, pièce 39.

Par ailleurs, un rapide inventaire des ressources en droit disponibles sur l'île a été effectué afin de situer l'évaluation des collections de la BUNC dans le contexte calédonien. Plusieurs bibliothèques, centres de documentation et librairies ont été visitées. Au cours de ces visites, des professionnels de la documentation, des libraires et des professionnels du droit (greffier, magistrats, juristes travaillant pour le compte d'une institution) ont été interrogés sur les collections et les publics de leurs établissements, sur les relations qu'ils entretenaient avec la BUNC, les enseignants et les étudiants et plus généralement sur la documentation en droit au niveau du territoire (ses points forts et les lacunes qui pouvaient exister). Voir l'annexe 13, pièces 67-85.

¹ Dont l'ouvrage de Daniel Renoult consacré aux BU fournit une synthèse. **RENOULT, Daniel (dir.)**. *Les Bibliothèques dans l'Université*. Paris : Cercle de la librairie, 1994. 358 p.

Annexe 2 : Données générales sur la BUNC

Les personnels de la bibliothèque universitaire

1. Liste des personnels de la bibliothèque

Site de Nouville

Direction

- Jean-François CORRAL (conservateur de bibliothèque) : directeur du SCD

Acquisitions

- Christophe BOUTON (bibliothécaire adjoint spécialisé) : acquéreur en droit-économie-gestion, en charge de la gestion des périodiques papier et coordinateur Sudoc
- Célestine TARTAS (assistante des bibliothèques) : acquéreuse en sciences et techniques et en charge du SIGB

Service public¹ / équipement des documents

- Marie-Paule MASEI (agent contractuel) : en charge du planning du service public
- Madeleine VAOTOA (magasinier en chef) : en charge du bulletinage des publications périodiques
- Deux moniteurs

Secrétariat

- Marie-Hélène MISIMOA (agent contractuel à mi-temps)
- Marie-Eléonore VAOTOA (agent contractuel)

Site de Magenta

Responsable / acquisitions

- Gaëlle GAUVRIT (bibliothécaire) : responsable du site de Magenta, acquéreuse en lettres et sciences humaines, en charge des ressources électroniques, de la formation continue et du PEB

¹ Outre les magasiniers et les moniteurs, les autres personnels assurent quelques heures de service public par semaine.

Service public / équipement des documents

- François IWANE (magasinier spécialisé) : en charge du planning du service public et du SIGB
- Nadine TIDJINE (magasinier en chef) : en charge du bulletinage des publications périodiques
- Deux moniteurs

2. Méthodologie et grille d'entretien avec les personnels de la BUNC

Neuf membres du personnel ont été interrogés sous forme d'entretiens semi-directifs. Ces « entretiens avec des experts » ont permis de faire une première approche du sujet, préalable à l'élaboration des outils d'enquête et d'évaluation des collections. Les personnels ont été notamment questionnés sur :

- La bibliothèque (histoire, missions, organisation, etc.) et son environnement (le contexte calédonien, les contraintes de l'insularité, les collaborations de la BUNC avec des partenaires extérieurs, etc.).
- Les collections existantes (qualités et défauts) et les acquisitions (fonctionnement de la chaîne d'acquisition, etc.) de la bibliothèque.
- Les relations avec les enseignants (qualité, place dans les acquisitions, etc.).
- La connaissance des publics de la bibliothèque (typologie, usages, besoins, etc.).
- Le service public et les relations avec les usagers (activités principales au service public, qualité des relations, connaissances du public, réponses à ses besoins, etc.).
- La formation et les outils de recherche documentaire proposés par la BUNC.

Ces entretiens ont en outre donné lieu à la collecte de documentation sur la bibliothèque, les collections et le public (statistiques, enquêtes et rapports).

Les observations en salle de lecture

3. Méthodologie et éléments observés

Au cours des permanences au service public ou en dehors, un certain nombre d'éléments ont été observés dans la salle de lecture :

- Le service public et les relations avec les usagers au bureau de prêt (sollicitations du public, fréquence et contenu, etc.).
- Fréquentation de la salle de lecture (nombre d'usagers, déambulation, etc.).
- Usage de la documentation, activités pratiquées par les lecteurs.

En outre, la présence au service public a permis d'interroger les lecteurs de façon un peu moins formelle qu'avec les entretiens ou les questionnaires.

Données statistiques sur la bibliothèque universitaire extraites de l'ESGBU 2003

4. Présentation de l'ESGBU

L'ESGBU recueille les statistiques de la plupart des SCD sur des données telles que les locaux, le budget, le personnel, les collections, les acquisitions, les services, le système d'information documentaire, etc.

La BU de Nouméa étant l'une des plus petites de France, la comparaison avec l'ensemble des autres universités françaises aurait été peu pertinente. De ce point de vue, l'ESGBU présente l'avantage de regrouper les universités selon leur taille et leur dominante disciplinaire. La bibliothèque de l'université de la Nouvelle-Calédonie est ainsi classée parmi une vingtaine de « petites et moyennes universités pluridisciplinaires » françaises de moins de 13 000 étudiants, aux côtés des bibliothèques des universités d'Albi, d'Antilles-Guyane, d'Artois, d'Avignon, de Bretagne-Sud, de Cergy-Pontoise, de Chambéry, de Corte, d'Évry-Val d'Essonne, de La Réunion, du Mans, de La Rochelle, du Havre, du Littoral, de Marne-la-Vallée, de Nîmes, de Mulhouse, de Perpignan, de Polynésie Française, de Toulon, de Valenciennes et de Versailles-Saint-Quentin (des établissements de Bordeaux et Toulouse qui apparaissent aussi dans la catégorie ont été écartées des statistiques car les effectifs étudiants n'apparaissent pas dans l'ESGBU).

Les informations recueillies sont consultables sur le site Internet ASIBU (Application Statistiques Interactives des Bibliothèques Universitaires)¹ qui permet de générer des tableaux, de calculer des ratios, etc. à partir des données de l'ESGBU. Les données sont disponibles de 1999 à 2003.

5. Nombre d'étudiants inscrits dans les « petites et moyennes universités »

Bibliothèque	Effectifs étudiants	
	Nombre	Rang
Albi	2 111	23
Antilles-Guyane	11 286	3
Artois	11 042	5
Avignon	7 371	15
Bretagne-Sud	7 124	16
Cergy-Pontoise	11 258	4
Chambéry	12 314	2
Corte	3 441	19
Évry-Val d'Essonne	10 111	10
La Réunion	10 964	6
La Rochelle	6 779	17
Le Havre	6 421	18

¹ France. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires (ASIBU)* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche [consulté le 29/09/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>.

Bibliothèque	Effectifs étudiants	
	Nombre	Rang
Albi	2 111	23
Le Mans	7 955	13
Littoral	10 930	8
Marne-la-Vallée	10 949	7
Mulhouse	7 826	14
Nîmes	3 269	20
Nouvelle-Calédonie	2 117	22
Perpignan	9 785	11
Polynésie Française	2 250	21
Toulon	9 486	12
Valenciennes	10 501	9
Versailles Saint-Quentin	13 295	1
Total	188 585	so
Moyenne	8 199	so

6. La BU de Nouméa en quelques chiffres

BU	Effectifs étudiants de l'université	Nombre d'inscrits au SCD	Personnel du SCD	Budget global du SCD (euros)	Dépenses documentaires (euros)	Nombre d'ouvrages	Nombre de doc. acquis par an	Nb d'abonnements à des périodiques
Nouvelle-Calédonie	2 117	2 352	10	786 449	230 709	34 952	5 148	265
Moyenne	8 199	6 157	31	1 827 607	441 460	101 094	7 430	852

BU	Surface du SCD (m ²)	Nombre de places assises	Nombre de places assises par étudiant	Heures d'ouverture par semaine	Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Nombre de prêts par lecteur
Nouvelle-Calédonie	509	150	0,07	63	218 000	21 801	9,7
Moyenne	4 808	694	0,08	55,2	359 208	77 469	9,4

7. Données sur les collections et les acquisitions des « petites et moyennes universités pluridisciplinaires »

Tous les ratios indiqués dans cette annexe rapportent la donnée en question (personnel, nombre de prêts, nombre de périodiques, etc.) aux effectifs étudiants de l'université¹. Le rang (Rg) indique la position des établissements par rapport aux autres BU de la catégorie.

BU	Nombre de prêts				Dépenses documentaires (euros)				Abonnements électroniques en cours (nombre de titres)				Périodiques morts et vivants (nombre de titres)				Monographies							
	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre ²	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Collections (volumes)				Acquisitions (volumes)			
Albi	24 045	20	11,39	9	78 244	23	37,06	23	0	21	0	23	412	20	0,2	8	37 992	21	18	2	2 087	23	0,99	8
Antilles Guyane	152 338	1	13,5	2	731 507	1	64,82	8	2 371	11	0,21	14	2 879	1	0,26	3	220 249	1	19,52	1	10 178	4	0,9	12
Artois	117 960	6	10,68	12	670 437	3	60,72	11	6 606	4	0,60	5	1 812	8	0,16	15	156 970	5	14,22	14	15 103	1	1,37	4
Avignon	83 717	13	11,36	10	407 682	16	55,31	14	3 116	7	0,42	7	1 400	14	0,19	9	115 635	11	15,69	10	5 298	17	0,72	18
Bretagne- Sud	45 238	18	6,35	20	359 867	18	50,51	16	4	18	0	18	767	19	0,11	19	70 236	17	9,86	19	5 739	15	0,81	17
Cergy- Pontoise	108 309	7	9,62	16	617 803	6	54,88	15	3	19	0	19	1 484	12	0,13	18	160 310	4	14,24	13	9 070	8	0,81	16
Chambéry	141 837	2	11,52	7	519 211	14	42,16	20	2 895	9	0,24	13	1 933	6	0,16	16	172 815	2	14,03	15	5 927	14	0,48	23
Corte	20 226	23	5,88	22	294 200	19	85,5	4	1 200	15	0,35	8	1 762	10	0,51	1	61 358	19	17,83	3	3 056	22	0,89	14
Évry Val d'Essonne	106 194	8	10,5	14	562 007	8	55,58	12	2 800	10	0,28	9	1 062	16	0,11	20	71 625	16	7,08	23	10 751	3	1,06	7
La Réunion	140 834	3	12,85	4	719 018	2	65,58	7	30 860	1	2,81	1	2 309	2	0,21	7	171 252	3	15,62	11	9 993	6	0,91	11
La Rochelle	60 904	15	8,98	17	561 715	9	82,86	5	4 973	5	0,73	3	928	17	0,14	17	67 675	18	9,98	18	7 935	10	1,17	6
Le Havre	85 018	12	13,24	3	580 101	7	90,34	2	3 115	8	0,49	6	1 441	13	0,22	5	107 259	13	16,7	5	11 611	2	1,81	3
Le Mans	100 170	10	12,59	5	533 912	12	67,12	6	2 133	12	0,27	10	1 801	9	0,23	4	135 631	7	17,05	4	7 482	11	0,94	9
Littoral	125 375	5	11,47	8	548 528	10	50,19	17	0	23	0	21	925	18	0,08	22	123 719	10	11,32	17	10 107	5	0,92	10
Marne-la- Vallée	69 216	14	6,32	21	544 979	11	49,77	18	7 559	3	0,69	4	1 934	5	0,18	12	82 941	15	7,58	22	5 475	16	0,5	22
Mulhouse	55 682	16	7,12	18	483 645	15	61,8	9	1 845	14	0,24	12	2 188	3	0,28	2	126 764	9	16,2	7	6 700	12	0,86	15

¹ La BUNC est souvent, relativement aux effectifs étudiants, bien dotée. Cette situation se justifie facilement lorsqu'on pense que quoique moins nombreux qu'ailleurs, les étudiants suivent des cursus similaires à leurs homologues métropolitains et ont donc des besoins documentaires (en nombre de titres notamment) proches de ceux des autres universités. De ce point de vue, il faut aussi observer les valeurs absolues.

² Ces chiffres dont certains semblent étonnamment grands sont à prendre avec précautions.

BU	Nombre de prêts				Dépenses documentaires (euros)				Abonnements électroniques en cours (nombre de titres)				Périodiques morts et vivants (nombre de titres)				Monographies										
																	Collections (volumes)				Acquisitions (volumes)						
	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio	Rg	Nombre	Rg	Ratio
Albi	24 045	20	11,39	9	78 244	23	37,06	23	0	21	0	23	412	20	0,2	8	37 992	21	18	2	2 087	23	0,99	8			
Antilles Guyane	152 338	1	13,5	2	731 507	1	64,82	8	2 371	11	0,21	14	2 879	1	0,26	3	220 249	1	19,52	1	10 178	4	0,9	12			
Nîmes	44 281	19	13,55	1	122 330	22	37,42	22	0	22	0,	22	226	23	0,07	23	47 042	20	14,39	12	4 021	21	1,23	5			
Nouvelle- Calédonie	21 801	22	10,3	15	230 709	20	108,98	1	15	17	0,01	17	358	22	0,17	13	34 952	23	16,51	6	4 075	20	1,92	1			
Perpignan	106 007	9	10,83	11	377 212	17	38,55	21	1 855	13	0,19	15	2 187	4	0,22	6	154 109	6	15,75	9	5 253	18	0,54	21			
Polynésie Française	24 018	21	10,67	13	199 896	21	88,84	3	30	16	0,01	16	409	21	0,18	10	35 833	22	15,93	8	4 149	19	1,84	2			
Toulon	52 038	17	5,49	23	525 302	13	55,38	13	2	20	0	20	1 583	11	0,17	14	92 526	14	9,75	20	6 371	13	0,67	19			
Valencien- -nes	131 996	4	12,57	6	638 900	4	60,84	10	13 000	2	1,24	2	1 862	7	0,18	11	133 167	8	12,68	16	9 379	7	0,89	13			
Versailles Saint- Quentin	87 859	11	6,61	19	634 011	5	47,69	19	3 442	6	0,26	11	1 230	15	0,09	21	110 156	12	8,29	21	8 354	9	0,63	20			
Total	1 936 744	so	10,27	so	11 036 505	so	58,52	so	87 834	so	0,47	so	33 569	so	0,18	so	2 527 372	so	13,4	so	171 800	so	0,91	so			
Moyenne	77 469	so	9,45	so	441 460	so	53,84	so	3 513	so	0,43	so	1 342	so	0,16	so	101 094	so	12,33	so	6 872	so	0,84	so			
Médiane	83 717	so	8,83	so	525 302	so	55,38	so	1 855	so	0,2	so	1 441	so	0,15	so	107 259	so	11,31	so	6 371	so	0,67	so			

Annexe 3 : Éléments de méthodologie de l'évaluation du fonds juridique

8. Panorama des grands domaines du droit

La plupart des manuels de droit offrent leurs propres typologies des grands domaines des sciences juridiques. Hormis quelques points de détail, elles sont généralement assez proches. Ici, nous nous baserons sur la typologie et les définitions proposées par Jean-Luc Aubert (professeur de droit civil et conseiller à la Cour de cassation) dans son *Introduction au droit*¹ à laquelle ont été ajoutés des domaines du droit spécifiques à la Nouvelle-Calédonie. Comme cet auteur le souligne, il est utile de faire des regroupements, mais la multiplication des branches du droit au XX^e siècle rend l'exercice difficile. Les différentes branches s'interpénètrent et les classer amène à les cloisonner. Il existe aussi des droits mixtes qui combinent les règles du droit public et du droit privé dans des proportions diverses ; ils illustrent les limites de la distinction. L'objet de certains droits est parfois même incertain : l'administration peut être soumise au droit privé et inversement, des organismes de droit privé peuvent être soumis à des règles de droit public.

Néanmoins, cette classification s'est révélée indispensable à cette étude. Avoir une idée claire des grandes branches du droit permet d'une part de mieux appréhender l'organisation des cours et des collections et d'autre part de relier cours et collections sous un vocabulaire commun².

I. LE DROIT PUBLIC

A. Le droit public français

Le droit public français se divise en deux branches principales : le droit constitutionnel et le droit administratif.

1. Le droit constitutionnel

Le droit constitutionnel est composé de la Constitution de la V^e République et de « tous les textes qui définissent les divers organes de l'État (...), les modalités de leur désignation, leurs compétences et leurs fonctions » (AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 36).

2. Le droit administratif

¹ AUBERT, Jean Luc. *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil : avec annexe documentaire*. Paris : Armand Colin, 2000. p. 35-46.

² Et techniquement, relier les tables concernant les cours et les tables relatives aux collections pour pratiquer des calculs sur l'adéquation des collections aux besoins par exemple.

Le droit administratif est quant à lui le « prolongement [du droit constitutionnel] pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du pouvoir exécutif » (AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 36). Les différentes branches d'études dans le droit administratif sont les administrations et les services publics (et notamment leur fonctionnement, les relations avec les particuliers au travers du contrat administratif et de la responsabilité administrative), l'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales et les moyens d'action de l'administration en terme de personnels et de biens (avec l'étude du domaine public).

3. Les branches du droit détachées du droit administratif

Parmi les domaines du droit issu du droit administratif mais qui ont pris une certaine autonomie, trois grandes branches se distinguent :

- Les finances publiques et le droit fiscal qui définissent les règles régissant les recettes et les dépenses des collectivités publiques.
- Les libertés publiques qui ont trait aux droits de l'individu dans la société comme la liberté d'opinion, le respect de la vie privée, etc.
- Le droit de la construction qui définit les règles de l'urbanisme et de la construction (lotissement, sociétés de construction, vente d'immeubles à construire, etc.).

4. Le droit processuel

Le droit processuel est un droit mixte (il met en œuvre la puissance publique mais s'attache aussi aux droits des personnes), difficilement classable, mais généralement plutôt rattaché au droit public. Il traite de l'organisation et des compétences de la justice civile, pénale et administrative, du règlement et du déroulement des procès.

5. Le droit public local

Le droit public calédonien présente des spécificités par rapport au droit national, en l'occurrence au statut général des collectivités territoriales française. La Nouvelle-Calédonie est une collectivité *sui generis* au statut unique. Ses principales institutions sont le Congrès, le Gouvernement, le Sénat Coutumier et les Provinces (pour plus de détails, voir FABERON, Jean-Yves, GARDE, François (dir.). *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Île de Lumière, 2002, 240 p.).

B. Le droit public international

Le droit public international « réunit l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports interétatiques (conventions et traités internationaux), ainsi que celles qui définissent l'organisation, le fonctionnement, la compétence et les pouvoirs des organisations internationales » (AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 37).

1. Le droit public européen

Le droit public européen se divise en deux branches qui doivent être clairement distinguées :

- Le droit communautaire ou droit de l'Union Européenne, constitué des différents traités constitutifs des communautés européennes (puis de l'UE) du traité établissant la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) en 1952 au traité de Nice en 2000 (le droit public international est doublement mixte, à la fois droit international et interne, droit public et privé il est toutefois généralement relié au droit public. AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 44).
- Le droit élaboré par le Conseil de l'Europe siégeant à Strasbourg et notamment le droit issu de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Ces deux droits n'ont pas la même source et ils ne concernent pas les mêmes pays. Au cours de cette étude, des visites de quelques bibliothèques en Nouvelle-Calédonie et en France métropolitaines ont permis de constater que les deux branches du droit n'étaient pas clairement distinguées dans certains établissements et notamment à la BUNC.

2. Le droit public des autres grandes organisations régionales

D'autres organisations régionales (comme l'ASEAN, Association des Nations d'Asie du Sud-est ou le Mercosur, Marché commun du sud en Amérique) sont productrices de droit.

II. LE DROIT PRIVÉ

A. Le droit privé français

Le droit privé français se décompose en deux branches principales, le droit civil et le droit commercial.

1. Le droit civil

Cette branche du droit trouve son origine dans le *Code civil*, promulgué en 1804. Le droit civil « rassemble (...) les diverses règles qui assurent l'individualisation de la personne-sujet de droit dans la société (nom, domicile, état-civil), et celles qui organisent les principaux rapports de la vie en société » (AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 37). Il régit ainsi la famille, la propriété et les rapports d'obligations entre personnes.

2. Le droit commercial

Originellement issu du droit civil, le droit commercial s'est autonomisé précocement pour devenir une branche du droit à part entière. Le premier *Code de commerce* apparaît en 1807. « L'objet de cette branche du droit privé (...) est constitué par les différentes opérations accomplies pour l'exercice du commerce (...), [le droit commercial est applicable aux commerçants individus, ainsi qu'aux sociétés commerciales] » (AUBERT, Jean Luc. *Op. cit.* p. 39). Les principales branches du droit commercial concernent le droit des sociétés, le droit des faillites, redressements et liquidations judiciaires, les fonds de commerce et les actes de commerce.

3. Les branches du droit privé français détachées du droit civil et du droit commercial

Parmi les principales branches qui sont apparues en se détachant du droit civil et du droit commercial, quelques unes ont pris plus d'importance :

- Le droit rural.
- Le droit des assurances.
- Le droit des transports.
- Le droit de la propriété intellectuelle (industrielle, littéraire et artistique).

Jean-Luc Aubert cite également des appellations comme le droit des affaires, le droit économique, le droit de

la consommation et le droit de l'environnement qui bien qu'importantes ne peuvent pas être qualifiés de branches du droit, car elles ne sont pas autonomes et donc rattachables à d'autres branches (et il ajoute : « on ne dira donc rien, par exemple, du droit de l'informatique, du droit de l'atome ou encore du droit de l'espace »). **AUBERT, Jean Luc. Op. cit. p. 41).**

4. Le droit pénal

Le droit pénal, ou droit criminel, fait partie des droits mixtes présentés en introduction (en effet, comme le souligne Jean-Luc Aubert, la puissance publique s'y joue mais il défend aussi des prérogatives individuelles comme la propriété. **AUBERT, Jean Luc. Op. cit. p. 41),** mais il est traditionnellement rattaché au droit privé. Il est codifié pour la première fois en 1810 et le *Nouveau Code pénal* voit le jour en 1994. « C'est un droit de répression, qui a pour principal objet de définir les comportements constitutifs d'infractions, et de fixer les sanctions applicables à leurs auteurs » (**AUBERT, Jean Luc. Op. cit. p. 41).**

5. Le droit social

Lui aussi un droit mixte se rapprochant plus du droit privé, le droit social s'est fortement développé au XX^e siècle, notamment au moment du Front Populaire et de la Libération. Ses principales composantes sont le droit du travail (avec les contrats, les prestations, la réglementation de la situation du travailleur dans l'entreprise, la réglementation des syndicats, du droit de grève, des conventions collectives) et le droit de la sécurité sociale (avec la réglementation des accidents du travail, du chômage et de la maladie).

6. Le droit privé local

En Nouvelle-Calédonie, le droit privé diffère du droit national car tous les textes votés par l'Assemblée nationale n'y sont pas applicables. De plus, le Congrès calédonien peut également voter des « lois du pays » en matière de droit coutumier, de droit social, de droit civil et commercial, de droit des impôts, contrats, taxes, mines, régime domanial, signes identitaires, etc. En outre, le Congrès, le Gouvernement et les Provinces peuvent aussi édicter des règlements. Enfin, le droit coutumier kanak est reconnu en matière civile (les citoyens peuvent choisir pour le mariage, le divorce, etc. de relever soit du code civil, soit de la coutume), foncière et pour régler les relations au sein de la tribu. Des questions d'applicabilité des textes (nationaux ou locaux) se posent donc constamment aux juristes calédoniens (pour plus de détails, voir **ORFILA, Gérard. Régime législatif, réglementaire et coutumier de la Nouvelle-Calédonie.** Paris : L'Harmattan, 2000. 159 p.).

B. Le droit privé international

Le droit privé international, contrairement à ce que peut laisser croire son nom, est un droit mixte (en effet, comme le note Jean-Luc Aubert, la souveraineté entre aussi en jeu, par exemple sur les conditions d'attribution de la nationalité française. **AUBERT, Jean Luc. Op. cit. p. 44).** Son objet est d'étudier, « pour les relations qui s'établissent entre particuliers, l'étendue d'application de la loi française (savoir si un contrat conclu en Allemagne par un Français et un Anglais doit être régi par le droit français...) » (**AUBERT, Jean Luc. Op. cit. p. 44).**

9. Tableau schématique des grands domaines du droit

Niveau d'Arborescence	1	1.1	1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.1.1
1.	DROIT				
1.1.	DROIT	Droit (généralités)			
1.2.	DROIT	Droit privé			
1.2.1.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>		
1.2.1.1.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit civil	
1.2.1.1.1.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit civil	<i>Droit de la famille</i>
1.2.1.1.2.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit civil	<i>Droit de la sûreté</i>
1.2.1.1.3.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit civil	<i>Droit des contrats spéciaux</i>
1.2.1.1.4.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit civil	<i>Droit des obligations</i>
1.2.1.2.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit commercial	
1.2.1.2.1.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit commercial	<i>Droit des sociétés</i>
1.2.1.2.2.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit commercial	<i>Droit des faillites</i>
1.2.1.2.3.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit commercial	<i>Droit des affaires</i>

Niveau d'Arborescence	1	1.1	1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.1.1
1.2.1.2.4.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit commercial	<i>Droit des biens</i>
1.2.1.3.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit de la propriété intellectuelle	
1.2.1.4.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit des assurances	
1.2.1.5.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit des transports	
1.2.1.6.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit rural	
1.2.1.7.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit social	
1.2.1.7.1.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit social	<i>Droit du travail</i>
1.2.1.7.2.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit social	<i>Droit de la sécurité sociale</i>
1.2.1.8.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit judiciaire privé	
1.2.1.9.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé français</i>	Droit pénal	
1.2.2.	DROIT	Droit privé	<i>Droit privé international</i>		
1.3.	DROIT	Droit public			
1.3.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>		
1.3.1.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit constitutionnel	
1.3.1.1.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit constitutionnel	<i>Le contentieux constitutionnel</i>
1.3.1.2.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit administratif	
1.3.1.2.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit administratif	<i>Le contentieux administratif</i>
1.3.1.2.2.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit administratif	<i>Droit de la fonction publique</i>
1.3.1.2.3.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit administratif	<i>Droit des biens</i>
1.3.1.2.4.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit administratif	<i>Institutions administratives</i>
1.3.1.3.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit de la construction	
1.3.1.4.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Finances publiques et droit fiscal	
1.3.1.4.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Finances publiques et droit fiscal	<i>Finances publiques</i>
1.3.1.4.2.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Finances publiques et droit fiscal	<i>Droit fiscal</i>
1.3.1.5.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Libertés publiques	
1.3.1.6.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit processuel	
1.3.1.6.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public français</i>	Droit processuel	<i>Institutions juridictionnelles</i>

Niveau d'Arborescence	1	1.1	1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.1.1
1.3.2.	DROIT	Droit public	Droit public local		
1.3.2.1.	DROIT	Droit public	Droit public local	Droit administratif local	
1.3.2.1.1.	DROIT	Droit public	Droit public local	Droit administratif local	<i>Institutions administratives de la Nouvelle Calédonie</i>
1.3.4.	DROIT	Droit public	<i>Droit public international</i>		
1.3.4.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public international</i>	Droit public européen	
1.3.4.1.1.	DROIT	Droit public	<i>Droit public international</i>	Droit public européen	<i>Droit communautaire</i>
1.3.4.1.2.	DROIT	Droit public	<i>Droit public international</i>	Droit public européen	<i>Institutions européennes</i>
1.3.4.2.	DROIT	Droit public	<i>Droit public international</i>	Droit public océanien	
1.4.	DROIT	Droits étrangers			
1.4.1.	DROIT	Droits étrangers	<i>Droit de la Common law</i>		
2.	DISCIPLINES CONNEXES				
2.1.	DISCIPLINES CONNEXES	Relations internationales			
2.2.	DISCIPLINES CONNEXES	Sciences politiques			

10. La segmentation des collections obtenue

L'arborescence des connaissances juridiques visible dans le tableau précédent a été confrontée aux cours de droit dispensés à l'université (voir l'annexe 9, pièce 42) et aux collections de la BUNC. La liste des branches du droit à laquelle on aboutit est un plan de classement dans lequel peut être ordonnée toute la documentation juridique de la BUNC (ce qui permet de constituer des ensembles présentant une homogénéité de sujet et de les étudier grâce aux outils statistiques) et toutes

les matières dispensées dans le département droit-économie (ce qui permet notamment d'étudier l'adéquation de la documentation aux cursus).

Branche du droit
Droit (généralités)
Droit civil
Droit commercial
Droit social
Droit pénal
Droit constitutionnel
Droit administratif
Finances publiques et droit fiscal

Branche du droit
Libertés publiques
Droit processuel
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie
Droit international (généralités) ¹

Branche du droit
Droit public européen
Droit public océanien
Droits étrangers
Disciplines connexes

11. Les difficultés liées aux statistiques

La réalisation des statistiques a soulevé différents problèmes techniques :

- Avec le remplacement d'une partie des personnels, la BUNC a perdu des compétences en matière de statistiques.
- Du fait semble-t-il de questions de paramétrage, les statistiques proposées sont très pauvres. Les seuls rapports sur le catalogue disponibles sont les documents les moins prêtés, les documents les plus prêtés, les collections complètes (par catégorie documentaire, par fonds, par type de document, par état de disponibilité) et les nouvelles acquisitions (par catégorie documentaire, par type de document, par état de disponibilité). Le logiciel fournit donc seulement le nombre de volumes ou d'exemplaires, sans laisser la possibilité d'interroger spécifiquement un champ de la notice : toutes les statistiques sur l'âge moyen des documents, sur le type de document, etc. ne sont donc pas disponibles. Des statistiques plus fines ont pu être faites pour des documents spécifiques (codes, manuels), dont le faible nombre permettait la saisie manuelle des informations nécessaires, impossible pour l'ensemble de la collection.
- Les statistiques sont indisponibles pour le module de circulation, il n'est donc pas possible d'obtenir d'informations sur les prêts (un problème de taille qui a été en partie compensé grâce à l'étude des programmes, l'enquête et les entretiens).

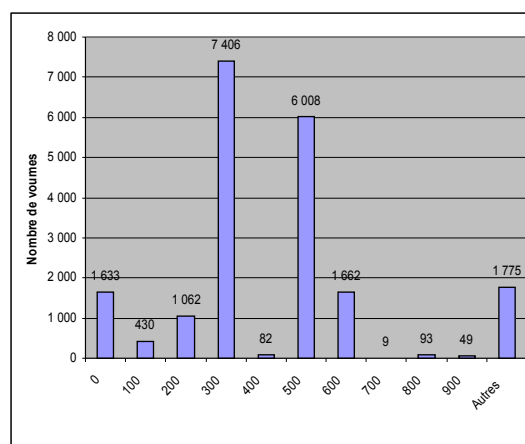
Pour pallier ces lacunes, il a fallu avoir recours à certaines statistiques assez hétérogènes des années précédentes (nécessitant ainsi un gros travail d'harmonisation). Toutefois, malgré ces difficultés, la multiplication des outils et le croisement des données permettent tout de même d'avoir une bonne vision des collections de la BUNC.

¹¹ La catégorie « Droit international » rassemble le droit public et le droit privé car ce dernier était trop marginal dans les collections, dans les cours et même dans la production éditoriale, pour faire l'objet d'une catégorie à part.

Annexe 4 : Données générales sur les collections

12. Répartition des documents¹ de la BU de Nouville par indices de la classification décimale Dewey (chiffres au 30/09/2005)

Indice	Nombre de volumes	Pourcentage
0	1 633	8,07
100	430	2,13
200	1 062	5,25
300	7 406	36,62
400	82	0,41
500	6 008	29,71
600	1 662	8,22
700	9	0,04
800	93	0,46
900	49	0,24
Autres	1 775	8,78
Total	20 225	100



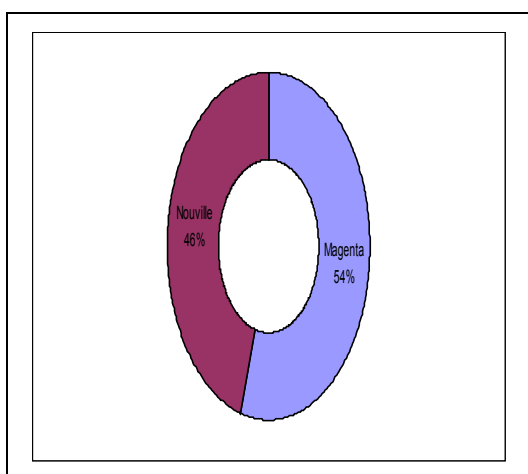
Nombre de volumes de la BU de Nouville répartis par classes documentaires (données 2005)

13. Nombre de documents détenus par la bibliothèque et analyse au regard de la population à desservir² (données au 30/09/2005)

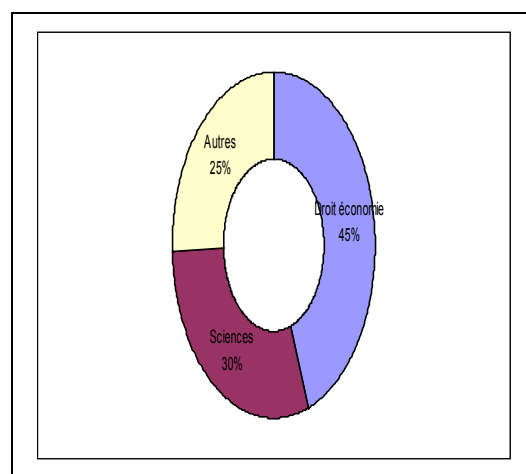
¹ Dans les tableaux, il est fait référence au nombre de volumes pour désigner des entités matérielles, des volumes physiques dans les rayons. Le nombre de titres correspond quant à lui aux entités intellectuelles. Un même ouvrage peut ainsi être détenu en plusieurs exemplaires par la bibliothèque.

² Le ratio du nombre de documents ramené à la population à desservir permet de révéler certains déséquilibres et carences des collections. Ce genre de ratio doit néanmoins être relativisé car les exigences en terme de documentation ne sont probablement pas les mêmes selon les matières et cet indicateur ne dit rien du contenu des collections ou de leur degré de mise à jour. En outre, l'adéquation des collections aux enseignements n'est évidemment pas le seul déterminant de la politique documentaire d'une bibliothèque mais cet indicateur peut contribuer, avec d'autres, à sa définition.

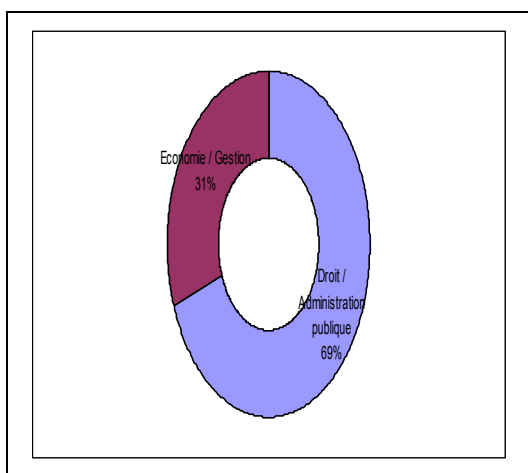
Disciplines concernées	Collections		Nombre d'étudiants	Ratio volumes / étudiant
	Nombre de volumes	Pourcentage		
Site de Magenta				
Lettres et sciences humaines	24 217	54,5	849	28,5
Site de Nouville				
Sciences	6 070	13,7	472	13
Droit, économie, gestion	9 006	20,3	636	14
<i>dont droit et administration publique</i>	6 226	14	340	18
<i>dont économie et gestion</i>	2 780	6,3	296	9
Autres	5 149	11,6	so	so
Total Nouville	20 225	45,5	1108	18
Total BUNC	44 442	100	2 225	20



Répartition des collections entre les deux sites du SCD (données 2005)



Répartition des collections de Nouville par grands secteurs documentaires (données 2005)



Répartition des collections de droit et d'économie (données 2005)

14. Le nombre de prêts

Site	Nombre de prêts	Nombre d'étudiants	Nombre de prêts par
------	-----------------	--------------------	---------------------

	(données 2004)		étudiant
Magenta	10 232	849	12
Nouvelle	12 335	1 108	11,1
Total	22 567	2 225¹	10,1

¹ La différence entre le total des étudiants et l'addition des étudiants de Magenta et Nouvelle provient du fait que les étudiants en formation continue ne sont pas comptabilisés dans le nombre d'étudiants par site.

Annexe 5 : L'évaluation des monographies

Données générales sur les monographies

15. Les monographies de la BUNC cotées dans les classes 300 et 600 de la classification Dewey : volume des collections, des acquisitions et taux de renouvellement des collections¹ (avril 2004²- septembre 2005)

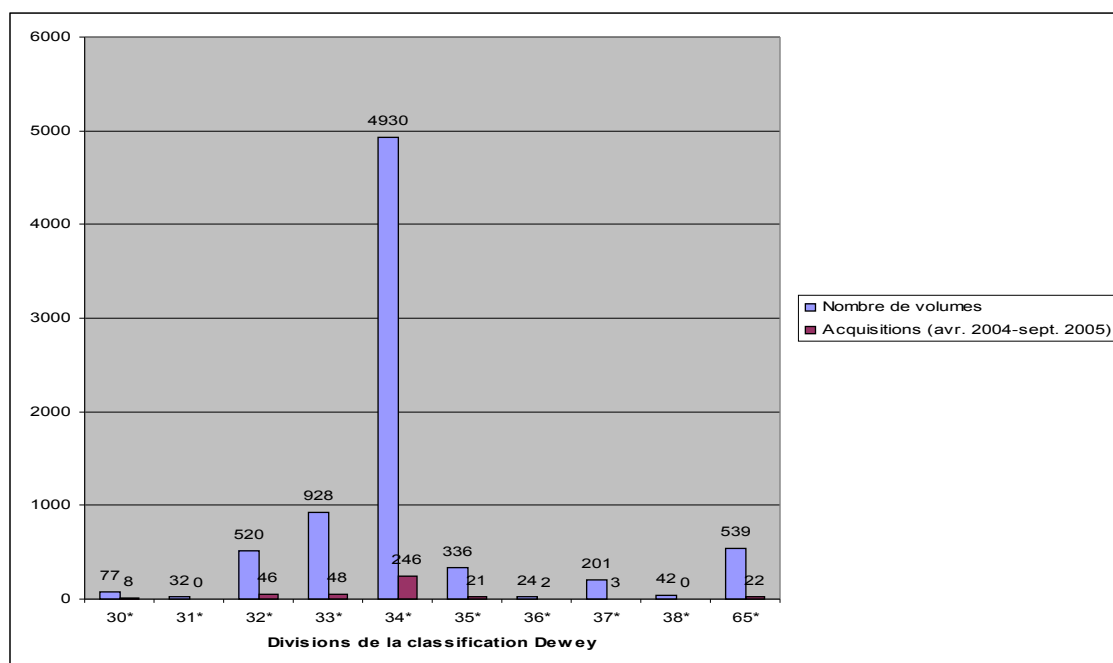
Cote	Collections (30/09/2005)		Acquisitions (avr. 2004-sept. 2005)		Taux de renouvellement des collections
	Nombre de volumes	Pourcentage	Nombre de volumes	Pourcentage	
300	3	0,04	1	0,25	0,33
301	13	0,17	0	0,	0
302	2	0,03	0	0	0
303	3	0,04	2	0,51	0,67
304	1	0,01	0	0	0
305	9	0,12	2	0,51	0,22
306	46	0,6	3	0,76	0,07
<i>Total 30*</i>	<i>77</i>	<i>1,01</i>	<i>8</i>	<i>2,02</i>	<i>0,1</i>
310	4	0,05	0	0	0
312	1	0,01	0	0	0
314	26	0,34	0	0	0
316	1	0,01	0	0	0
<i>Total 31*</i>	<i>32</i>	<i>0,42</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
320	267	3,5	20	5,05	0,07
321	55	0,72	12	3,03	0,22
322	4	0,05	2	0,51	0,5
323	11	0,14	1	0,25	0,09
324	66	0,87	10	2,53	0,15
325	6	0,08	0	0	0
327	110	1,44	1	0,25	0,01
329	1	0,01	0	0	0
<i>Total 32*</i>	<i>520</i>	<i>6,82</i>	<i>46</i>	<i>11,62</i>	<i>0,09</i>
330	477	6,25	12	3,03	0,03

¹ Rapport des acquisitions sur les collections.

² Du fait du renouvellement du SIGB, les données ne sont disponibles que depuis le mois d'avril.

Cote	Collections (30/09/2005)		Acquisitions (avr. 2004-sept. 2005)		Taux de renouvellement des collections
	Nombre de volumes	Pourcentage	Nombre de volumes	Pourcentage	
300	3	0,04	1	0,25	0,33
331	36	0,47	1	0,25	0,03
332	107	1,4	6	1,52	0,06
333	20	0,26	1	0,25	0,05
334	1	0,01	0	0	0
336	53	0,69	6	1,52	0,11
337	55	0,72	6	1,52	0,11
338	111	1,45	7	1,77	0,06
339	68	0,89	9	2,27	0,13
<i>Total 33*</i>	<i>928</i>	<i>12,16</i>	<i>48</i>	<i>12,12</i>	<i>0,05</i>
340	432	5,66	6	1,52	0,01
341	813	10,66	46	11,62	0,06
342	1 513	19,83	99	25	0,07
343	204	2,67	17	4,29	0,08
344	203	2,66	15	3,79	0,07
345	162	2,12	7	1,77	0,04
346	1 280	16,78	52	13,13	0,04
347	312	4,09	4	1,01	0,01
349	11	0,14	0	0	0
<i>Total 34*</i>	<i>4 930</i>	<i>64,62</i>	<i>246</i>	<i>62,12</i>	<i>0,05</i>
350	46	0,6	0	0	0
351	129	1,69	6	1,52	0,05
352	147	1,93	15	3,79	0,10
353	9	0,12	0	0	0
354	1	0,01	0	0	0
355	2	0,03	0	0	0
359	2	0,03	0	0	0
<i>Total 35*</i>	<i>336</i>	<i>4,4</i>	<i>21</i>	<i>5,3</i>	<i>0,06</i>
361	4	0,05	0	0	0
362	4	0,05	0	0	0
363	3	0,04	1	0,25	0,33
364	7	0,09	1	0,25	0,14
365	3	0,04	0	0	0
366	1	0,01	0	0	0
369	2	0,03	0	0	0
<i>Total 36*</i>	<i>24</i>	<i>0,31</i>	<i>2</i>	<i>0,51</i>	<i>0,08</i>
370	5	0,07	0	0	0
371	34	0,45	1	0,25	0,03
372	1	0,01	0	0	0
374	16	0,21	0	0	0
378	143	1,87	2	0,51	0,01
379	2	0,03	0	0	0
<i>Total 37*</i>	<i>201</i>	<i>2,63</i>	<i>3</i>	<i>0,76</i>	<i>0,01</i>
380	1	0,01	0	0	0
381	3	0,04	0	0	0
382	34	0,45	0	0	0
384	1	0,01	0	0	0
387	1	0,01	0	0	0
388	1	0,01	0	0	0

Cote	Collections (30/09/2005)		Acquisitions (avr. 2004-sept. 2005)		Taux de renouvellement des collections
	Nombre de volumes	Pourcentage	Nombre de volumes	Pourcentage	
300	3	0,04	1	0,25	0,33
389	1	0,01	0	0	0
Total 38*	42	0,55	0	0	0
Total 3**	7 090	92,93	374	94,44	0,05
650	49	0,64	2	0,51	0,04
657	176	2,31	2	0,51	0,01
658	314	4,12	18	4,55	0,06
Total 65*	539	7,07	22	5,56	0,04
Total	7 629	100	396	100	0,05



Nombre de volumes et nombre d'acquisitions (avril 2004-septembre 2005) par divisions des classes 300 et 600 de la classification Dewey (données 2005)

16. La segmentation des collections de monographies

Lors de l'évaluation des monographies, les limites statistiques du SIGB se sont révélées. Il ne permet pas de faire des tris par type de document et les tris sur les cotes s'arrêtent aux subdivisions de la classification Dewey. Il n'est pas non plus possible de faire des calculs sur l'âge des monographies sauf à relever manuellement la date d'édition de chaque document, ce qui se révélait impossible à mettre en œuvre pour l'ensemble de la collection.

La segmentation générale des collections de monographies a donc été effectuée en fonction des limites du logiciel. Les cotes du tableau précédent (pièce 15) ont été rassemblées pour constituer des catégories documentaires homogènes et les plus proches possibles (mais moins fines) de la segmentation présentée en annexe 3, pièce 10. Les subdivisions de la classification Dewey non significatives (car trop disparates et possédant un très petit nombre de livres) ont été écartées de l'analyse. On obtient la segmentation

suivante qui bien qu'imparfaite (par exemple, le droit privé est une catégorie sans doute trop large) concilie les possibilités statistiques limitées du logiciel, l'organisation de la collection, les grandes branches du droit et le contenu des enseignements :

Intitulé	Cotes
Droit (généralités)	340
Droit privé (généralités, droit civil, droit commercial)	346 ; 347
Droit social	344
Droit pénal et criminologie	345 ; 364
Droit international (généralités, droit public international, droit public européen)	341
Droit public (généralités, droit constitutionnel, droit administratif, libertés publiques) / Administration publique	342 ; 350-352
Finances publiques et droit fiscal	343
Sciences politiques et relations internationales	320 ; 321 ; 323 ; 324 ; 327
Economie gestion	330-339 ; 650 ; 657 ; 658

17. Les monographies liées aux enseignements du département DSEG (Droit, Sciences-Économiques et Gestion) : volume des collections, acquisitions et adéquation aux cursus¹

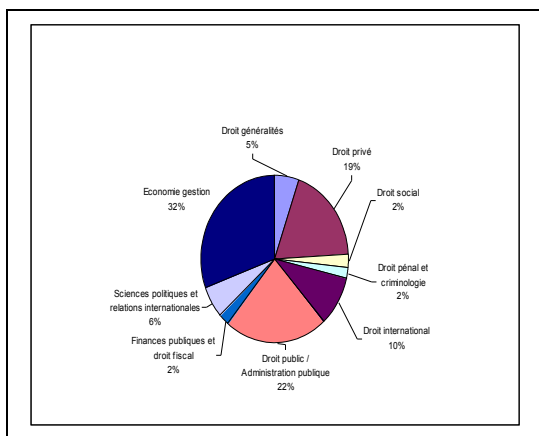
(Tableau page suivante)

Intitulé	Cotes	Collections au 28/09/05		Acquisitions avr. 2004-sept. 2005		Taux de renouvellement		Nombre d'inscrits aux exam.
		Titres	Vol.	Titres	Vol.	Titres	Vol.	
Droit (généralités)	340	256 ²	432	4	6	0,02	0,01	431
Droit privé (droit civil, droit commercial)	346 ; 347	1 052	1 592	30	56	0,03	0,04	1 036
Droit social	344	151	203	7	15	0,05	0,07	61
Droit pénal (et criminologie)	345 ; 364	120	169	6	8	0,05	0,05	73
<i>Total droit privé français</i>		<i>1 323</i>	<i>1 964</i>	<i>43</i>	<i>79</i>	<i>0,03</i>	<i>0,04</i>	<i>1 170</i>
Droit public (droit constitutionnel, administratif, libertés publiques)	342 ; 350-352	1 158	1 835	77	120	0,07	0,07	1555
Finances publiques et droit fiscal	343	145	204	11	17	0,08	0,08	150
<i>Total droit public français</i>		<i>1 303</i>	<i>2 039</i>	<i>88</i>	<i>137</i>	<i>0,07</i>	<i>0,07</i>	<i>1 705</i>

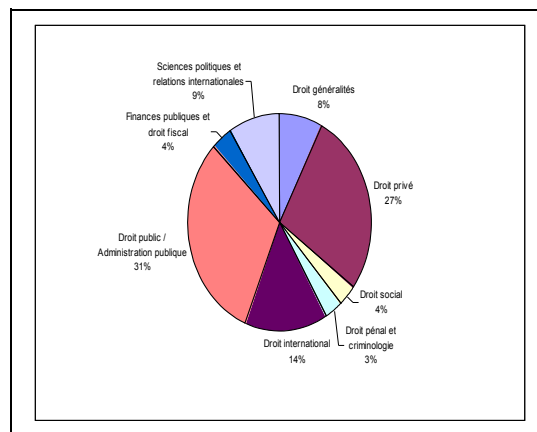
¹ Le ratio des collections sur les inscrits aux examens présente quelques inconvénients (un étudiant travaillant sur un cours de droit privé pourra avoir recours à des documents issus de la catégorie « Droit généralités » par exemple), mais nous croyons qu'il est le mieux adapté pour évaluer l'adéquation des collections au contenu des enseignements. Les chiffres obtenus peuvent paraître très bas mais ils n'ont pas beaucoup de sens en eux même (ils ne représentent pas le nombre de documents par étudiant puisqu'un étudiant est inscrit à plusieurs cours). Ils prennent leur sens s'ils sont comparés les uns aux autres pour identifier les domaines de la collection qui pourraient être sous-représentés au regard des cours dispensés. Les ratios fournissent de bonnes indications pour évaluer l'offre au regard des besoins, mais il convient de les compléter par l'étude du volume des collections en valeur absolue. En effet, on ne peut pas conclure d'un ratio élevé avec peu d'étudiants et peu de livres (comme c'est le cas pour le droit social ou le droit pénal), que la quantité d'ouvrages soit suffisante (car quel que soit leur nombre, les étudiants dans une branche de droit ont besoin d'un volume d'ouvrages de base incompressible). Inversement, un ratio faible (comme en droit public) avec beaucoup de documents et beaucoup d'étudiants concernés ne signifie pas que la documentation n'est pas assez conséquente et variée. Enfin, ce n'est pas parce qu'une branche du droit est peu ou pas enseignée (à l'exemple du droit de l'environnement qui n'est plus enseigné et dont les collections n'ont pas été mises à jour) qu'elle ne doit pas être représentée à la bibliothèque, ne serait-ce que pour offrir une certaine ouverture aux étudiants et assurer l'universalité des collections.

² Les statistiques sur le nombre de titres présentent quelques faiblesses car elles ne révèlent pas le nombre de titres *stricto sensu* puisqu'un même titre en diverses éditions sera compté plusieurs fois.

Intitulé	Cotes	Collections au 28/09/05		Acquisitions avr. 2004-sept. 2005		Taux de renouvellement		Nombre d'inscrits aux exam.
		Titres	Vol.	Titres	Vol.	Titres	Vol.	
Droit (généralités)	340	256	432	4	6	0,02	0,01	431
Droit international (droit international (généralités), droit public européen)	341	488	813	26	46	0,05	0,06	200
<i>Total droit</i>		3 370	5 248	161	268	0,05	0,05	3 506
Disciplines connexes (Sciences politiques et relations internationales)	320 ; 321 ; 323 ; 324 ; 327	410	509	43	44	0,1	0,09	583
Economie gestion	330-339 ; 650 ; 657 ; 658	1 977	2 571	68	86	0,03	0,03	3 781
Total		5 757	8 328	272	398	0,05	0,05	7 870



Répartition des monographies de droit, économie et gestion par grands sujets (données 2005)



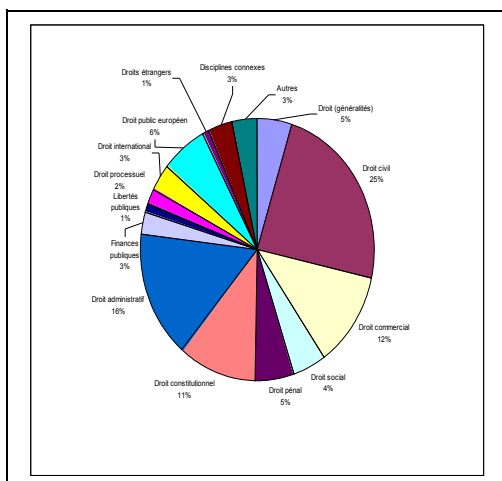
Répartition des monographies par grandes branches du droit (données 2005)

L'évaluation des manuels

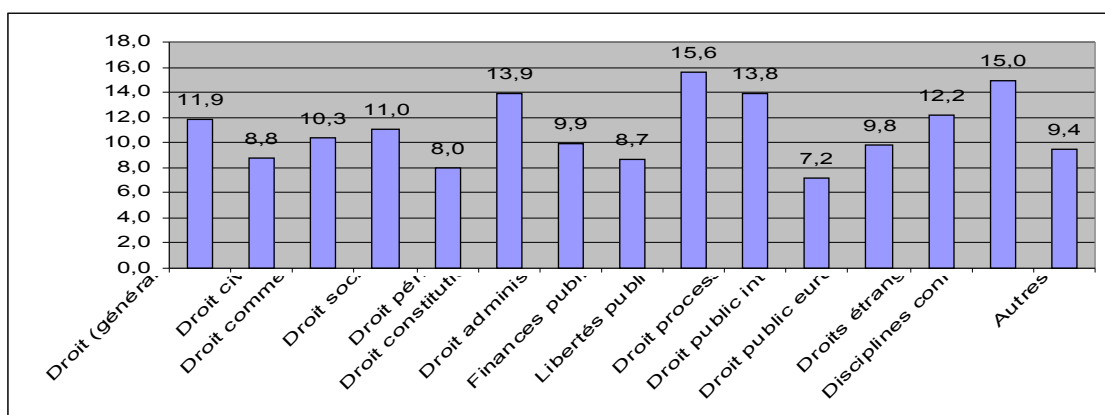
18. Tableau général des manuels de droit de la BUNC recensés

Branche du droit	Titres		Volumés		Ratio exemplaires / titre	Âge moyen manuels
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
Droit (généralités)	23	5,3	29	4,6	1,3	11,9
Droit civil	83	19,3	151	23,9	1,8	8,8
Droit commercial	46	10,7	77	12,2	1,7	10,3
Droit social	19	4,4	27	4,3	1,4	11,1
Droit pénal	25	5,8	34	5,4	1,4	8,0
<i>Total droit privé français</i>	<i>173</i>	<i>40,1</i>	<i>289</i>	<i>45,7</i>	<i>1,7</i>	<i>9,3</i>
Droit constitutionnel	50	11,6	67	10,6	1,3	13,9
Droit administratif	75	17,4	102	16,1	1,4	9,9
Finances publiques et droit fiscal	12	2,8	17	2,7	1,4	8,7

Branche du droit	Titres		Volumes		Ratio exemplaires / titre	Âge moyen manuscrit
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		
Droit (généralités)	23	5,3	29	4,6	1,3	11,9
Libertés publiques	7	1,6	7	1,1	1	15,6
Droit processuel	9	2,1	13	2,1	1,4	13,8
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	so	so
<i>Total droit public français</i>	<i>153</i>	<i>35,5</i>	<i>206</i>	<i>32,6</i>	<i>1,4</i>	<i>11,5</i>
Droit international (généralités)	26	6	20	3,2	0,8	7,2
Droit public européen	15	3,5	41	6,5	2,7	9,8
Droit public océanien	0	0	0	0	so	so
<i>Total droit international</i>	<i>41</i>	<i>9,5</i>	<i>61</i>	<i>9,6</i>	<i>1,5</i>	<i>8,9</i>
Droits étrangers	4	0,9	5	0,8	1,2	12,2
<i>Total droit</i>	<i>394</i>	<i>91,4</i>	<i>590</i>	<i>93,4</i>	<i>1,5</i>	<i>10,2</i>
Disciplines connexes	18	4,2	21	3,3	1,2	15
Autres	19	4,4	21	3,3	1,1	9,4
Total	431	100	632	100	1,47	10,3



Répartition des manuels par grandes branches du droit (données 2005)

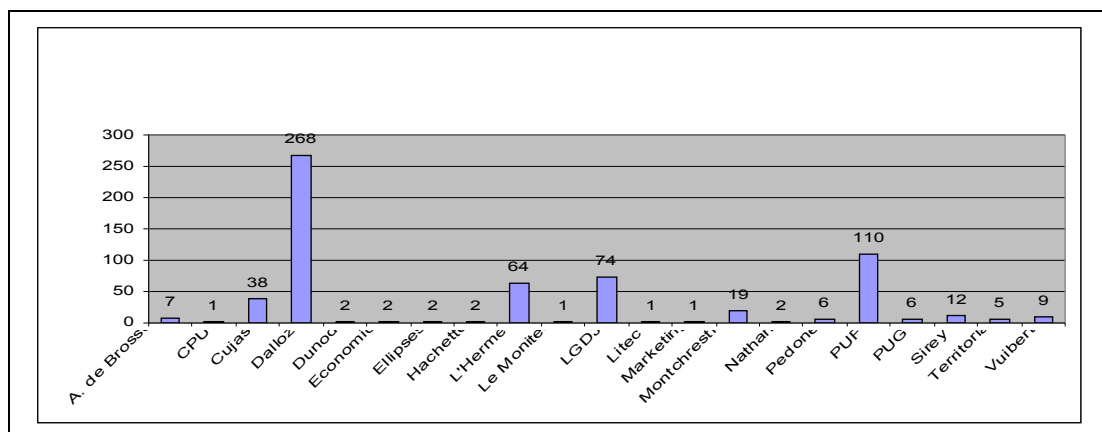


Âge moyen des manuels par grandes branches du droit (données 2005)

19. Les éditeurs de manuels présents à la BUNC (données 2005)

Éditeur	Nombre de volumes	Pourcentage
A. de Brosses	7	1,11
CPU	1	0,16
Cujas	38	6,01
Dalloz	268	42,41
Dunod	2	0,32
Economica	2	0,32
Ellipses	2	0,32
Hachette	2	0,32
L'Hermès	64	10,13
Le Moniteur	1	0,16
LGDJ	74	11,71
Litec	1	0,16
Marketing	1	0,16
Montchrestien	19	3,01
Nathan	2	0,32

Éditeur	Nombre de volumes	Pourcentage
Pedone	6	0,95
PUF	110	17,41
PUG	6	0,95
Sirey	12	1,9
Territorial	5	0,79
Vuibert	9	1,42
Total	632	100



Nombre de manuels répartis par éditeurs (données 2005)

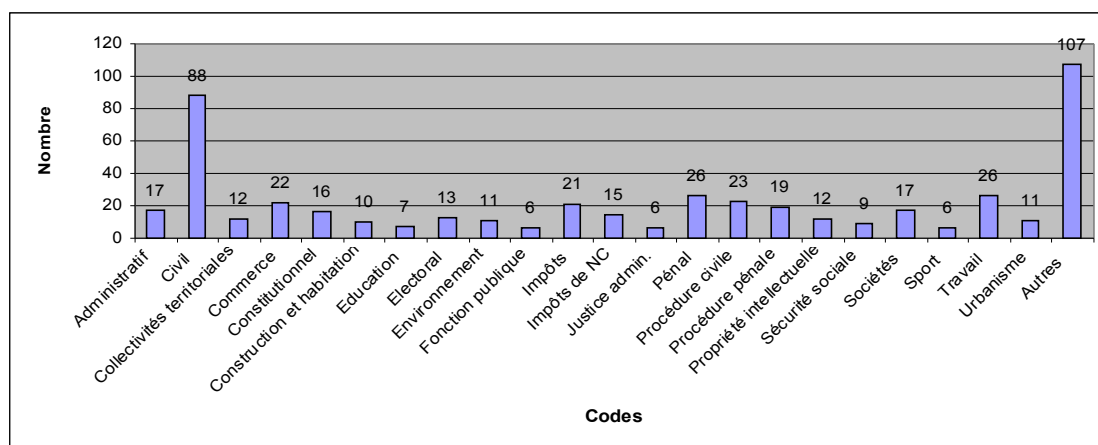
L'évaluation des codes

20. Liste des codes (sous forme monographique) recensés à la BUNC (données 2005)

Titre	Collections		Âge moyen (années)	Dernière édition en rayon	
	Nombre de volumes	Pourcentage		Année	Nombre de volumes
Code administratif	17	3,4	7,24	2004	4
Code civil	88	17,6	5,1	2005	7
Code constitutionnel	16	3,2	5,69	2004	4
Code de commerce	22	4,4	7,91	2005	1
Code de droit social européen	4	0,8	3,5	2003	1
Code de justice administrative	6	1,2	2,67	2004	2
Code de la Bourse et des sociétés cotées	2	0,4	10	1995	2
Code de la communication	4	0,8	2	2005	2
Code de la consommation	4	0,8	4,5	2005	1
Code de la construction et de l'habitation	10	2	8,9	2005	1
Code de la Convention européenne des droits de l'homme	3	0,6	3,33	2005	1
Code de la copropriété	5	1	3	2004	1

Titre	Collections		Âge moyen (années)	Dernière édition en rayon	
	Nombre de volumes	Pourcentage		Année	Nombre de volumes
Code administratif	17	3,4	7,24	2004	4
Code de la fonction publique	2	0,4	2	2005	1
Code pratique de la fonction publique	6	1,2	12,33	1997	2
Code de la propriété intellectuelle	12	2,4	3,17	2005	2
Code de la route	2	0,4	2	2004	1
Code de la santé publique : Code de la famille et de l'aide sociale	4	0,8	4,25	2005	1
Code de la sécurité sociale	9	1,8	4,56	2004	2
Code de la voirie routière	2	0,4	11	1994	2
Code de l'assurance construction	1	0,2	4	2001	1
Code de l'Education	7	1,4	2,43	2005	2
Code pratique de l'Education nationale	1	0,2	18	1987	1
Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France	1	0,2	4	2001	1
Code de l'environnement	11	2,2	6,73	2004	2
Code de l'expropriation	4	0,8	3	2004	1
Code de l'Union européenne	3	0,6	4	2001	3
Code de l'urbanisme	11	2,2	6,27	2005	1
Code de procédure civile	23	4,6	7,74	2005	2
Code de procédure civile applicable en Nouvelle- Calédonie	2	0,4	10	1995	2
Code de procédure fiscale	1	0,2	2	2003	1
Code de procédure pénale	19	3,8	6,32	2005	3
Code de procédures communautaires	2	0,4	11	1994	2
Code des assurances	5	1	9,2	2005	1
Code des baux	5	1	3	2005	1
Code des communes	3	0,6	13	1992	3
Code des douanes	3	0,6	3,33	2003	1
Code des hôtels, restaurants et débits de boissons	1	0,2	19	1986	1
Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	6	1,2	4,67	2004	2
Code des marchés publics	3	0,6	5,33	2004	1
Code des personnes et de la famille	4	0,8	2,75	2003	1
Code des procédures administratives contentieuses	1	0,2	15	1990	1
Code des procédures collectives	2	0,4	6,5	2000	1
Code des procédures contentieuses de droit public	3	0,6	11	1994	3
Code des procédures	3	0,6	3	2002	3

Titre	Collections		Âge moyen (années)	Dernière édition en rayon	
	Nombre de volumes	Pourcentage		Année	Nombre de volumes
Code administratif	17	3,4	7,24	2004	4
juridictionnelles de l'Union européenne					
Code des sociétés	17	3,4	5,18	2005	1
Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	2	0,4	11	1998	1
Code du domaine de l'Etat	2	0,4	5	2002	1
Code du sport	6	1,2	4,17	2004	1
Code du travail	26	5,2	8,54	2005	2
Code électoral	13	2,6	4,46	2004	1
Code européen de la concurrence	3	0,6	11	1996	1
Code européen des affaires	2	0,4	10	1995	2
Code européen des personnes	3	0,6	9,67	1996	2
Code général des collectivités territoriales	12	2,4	2,33	2004	3
Code général des impôts	21	4,2	6,95	2005	3
Code général des impôts : recueil des contributions indirectes et des réglementations assimilées	2	0,4	2,5	2004	1
Code Lamy des sociétés commerciales	2	0,4	4,5	2002	1
Code monétaire et financier	2	0,4	2,5	2004	1
Code pénal	26	5,2	6,5	2005	3
Code pratique de l'eau	1	0,2	14	1991	1
Code rural	5	1	9,4	2005	1
Code territorial de la route	2	0,4	25	1980	2
Code territorial des exonérations à l'importation	1	0,2	13	1992	1
Code territorial des impôts	9	1,8	11,78	1998	1
Total	500	100	6,27	so	so



Nombre de codes détenus par la bibliothèque (données 2005)

21. L'adéquation des codes aux cours dispensés à l'université¹

Branche du droit	Nombre de volumes	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio volumes / inscrit
Droit (généralités)	0	417	0
Droit civil	117	403	0,29
Droit commercial	80	621	0,13
Droit social	39	61	0,64
Droit pénal	45	73	0,62
<i>Total droit privé français</i>	<i>281</i>	<i>1 170</i>	<i>0,24</i>
Droit constitutionnel	16	586	0,03
Droit administratif	135	430	0,31
Finances publiques et droit fiscal	27	150	0,18
Libertés publiques	0	21	0
Droit processuel	2	189	0,01
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	18	341	0,05
<i>Total droit public français</i>	<i>198</i>	<i>1 705</i>	<i>0,12</i>
Droit international (généralités)	0	41	0
Droit public européen	21	142	0,15
Droit public océanien	0	17	0
<i>Total droit international</i>	<i>21</i>	<i>200</i>	<i>0,11</i>
Droits étrangers	0	14	0
<i>Total droit</i>	<i>500</i>	<i>3 506</i>	<i>0,14</i>
Disciplines connexes	0	583	0
Total	500	4 089	0,12

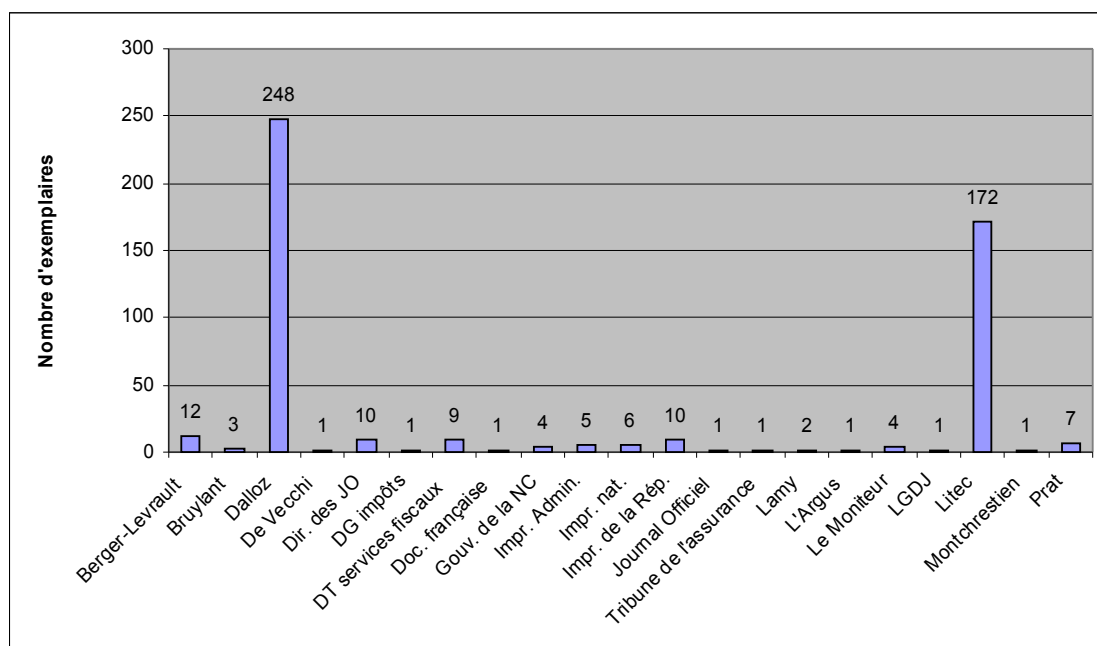
22. Liste des éditeurs de codes présents à la bibliothèque (données 2005)²

Éditeur	Nombre de volumes	Pourcentage
Berger-Levrault	12	2,39
Bruylant	3	0,6
Dalloz	247	49,4
De Vecchi	1	0,2
Direction des Journaux Officiels	10	1,99
Direction générale des impôts	1	0,2
Direction territoriale des services fiscaux	9	1,79
Documentation française	1	0,2
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	4	0,8
Imprimerie administrative	5	1
Imprimerie nationale	6	1,2
Imprimerie de la République	10	1,99

¹ Il est difficile de classer les codes dans les grandes branches du droit car les codes sont parfois à cheval entre plusieurs d'entre-elles. En outre, certaines branches (comme le droit administratif) sont essentiellement jurisprudentielles et donc peu codifiées. La lecture des résultats présentés ici doit donc prendre en compte ces limites.

² On constate que Dalloz et Litec sont largement dominants dans les collections de la BUNC qui reflètent aussi le marché de l'édition de codes. Ces éditeurs ont une large gamme de titres. Les autres éditeurs ont moins de titres à leur catalogue. Prat, semble par exemple viser le grand public avec ses titres en droit civil, droit pénal ou droit du travail ; Berger-Levrault au contraire propose des titres très spécialisés avec ses codes des collectivités territoriales par exemple.

Éditeur	Nombre de volumes	Pourcentage
Journal Officiel	1	0,2
La Tribune de l'assurance	1	0,2
Lamy	2	0,4
L'Argus	1	0,2
Le Moniteur	4	0,8
LGDJ	1	0,2
Litec	171	34,26
Montchrestien	1	0,2
Prat	7	1,39
Total	500	100



Nombre de codes répartis par éditeurs (données 2005)

Annexe 6 : L'évaluation des publications périodiques

Les revues

23. Nombre de titres de revues du SCD répartis par grandes disciplines (données 2005)

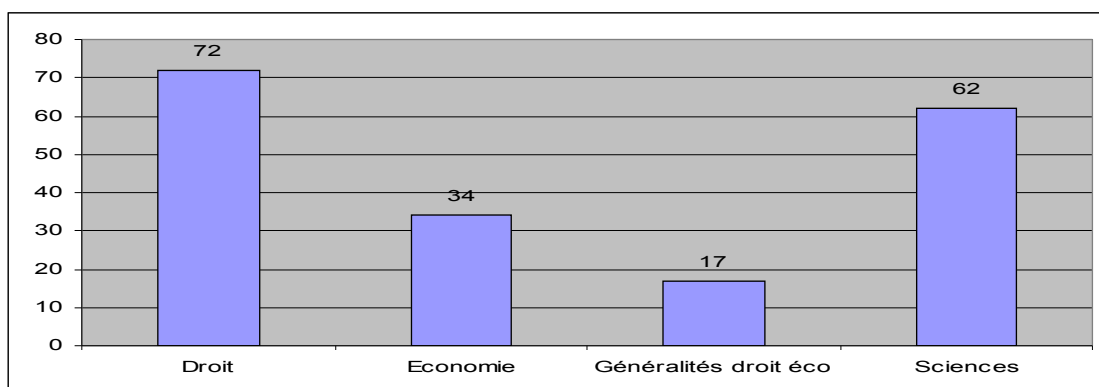
Discipline	Nombre de titres
Magenta	
Généralités	37
<i>dont titres morts</i>	<i>11</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>26</i>
Lettres-sciences humaines	115
<i>dont titres morts</i>	<i>33</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>82</i>
Total Magenta	152
Nouvelle	
Généralités	13
<i>dont titres morts</i>	<i>1</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>12</i>
Droit-économie-gestion	125
Généralités droit économie	11
<i>dont titres morts</i>	<i>7</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>4</i>
Droit	91
<i>dont titres morts</i>	<i>36</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>55</i>
Economie gestion	23
<i>dont titres morts</i>	<i>2</i>
<i>dont titres vivants</i>	<i>21</i>
Sciences-techniques	77

Discipline	Nombre de titres
<i>dont titres morts</i>	28
<i>dont titres vivants</i>	49
Total Nouville	215
TOTAL SCD	367

24. Nombre de titres de revues vivants au regard de la population à desservir (données 2005)

Département	Nombre de titres	Nombre d'étudiants	Ratio
Droit-économie-gestion	80	636	0,13
<i>dont droit</i>	55	340	0,16
<i>dont économie</i>	21	296	0,07
Sciences-techniques	49	472	0,1
Lettres-sciences humaines	87	849	0,1
Total	216	1 957	0,11

25. Les prêts de revues à la BU de Nouville

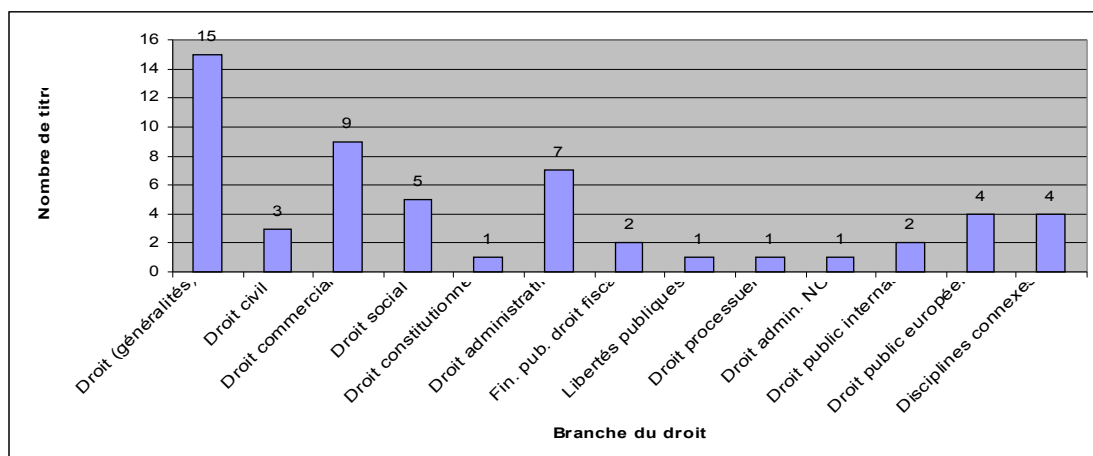


Nombre de prêts de périodiques à la BU de Nouville (septembre 2004-septembre 2005)

26. Les revues de droit (titres vivants) : nombre de titres, adéquation aux cursus et âge de la collection (données 2005)

Branche du droit	Nombre de titres vivants	Pourcentage	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio titres / inscrit	Durée moyenne des abonnements
Droit (généralités)	15	27,27	417	0,04	17,64
Droit civil	3	5,45	403	0,01	21
Droit commercial	9	16,36	621	0,01	8,22
Droit social	5	9,09	61	0,08	5
Droit pénal	0	0	73	0	so
<i>Total droit privé français</i>	<i>17</i>	<i>30,9</i>	<i>1 170</i>	<i>0,01</i>	<i>9,53</i>
Droit constitutionnel	1	1,82	586	0	15

Branche du droit	Nombre de titres vivants	Pourcentage	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio titres / inscrit	Durée moyenne des abonnements
Droit administratif	7	12,73	430	0,02	22,5
Finances publiques et droit fiscal	2	3,64	150	0,01	18,5
Libertés publiques	1	1,82	21	0,05	5
Droit processuel	1	1,82	177	0,01	4
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	1	1,82	341	0	2 ¹
<i>Total droit public français</i>	<i>13</i>	<i>23,63</i>	<i>1 705</i>	<i>0,01</i>	<i>16,96</i>
Droit international (généralités)	2	3,64	41	0,05	73
Droit public européen	4	7,27	142	0,03	19,75
Droit public océanien	0	0	17	0	so
<i>Total droit international</i>	<i>6</i>	<i>10,9</i>	<i>200</i>	<i>0,03</i>	<i>37,5</i>
Droits étrangers	0	0	14	0	so
<i>Total droit</i>	<i>51</i>	<i>92,73</i>	<i>3 506</i>	<i>0,01</i>	<i>17,1</i>
Disciplines connexes	4	7,27	583	0,01	22,67
Total	55	100	4 089	0,01	17,82



Répartition des titres de périodiques vivants par grandes branches du droit (données 2005)

27. Durée moyenne des abonnements aux revues de droit (données 2005)

Type de périodique	Durée moyenne des abonnements
Morts	16,74
Vivants	17,82
Ensemble	17,39

Les publications à feuillets mobiles

¹ La jeunesse de la rubrique « Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie » tient au fait qu'il n'existe qu'une seule revue et qu'elle est récente.

28. Liste des publications à feuillets mobiles détenues par la bibliothèque (données 2005)

Titre	Nombre de volumes	Date de la dernière mise à jour
Code pratique de la fonction publique	3	2004
Droit de la presse	2	2001
Encyclopédie juridique Dalloz des collectivités locales	9	2005
JurisClasseur Administratif	11	2005
JurisClasseur Civil (Code)	27	2005
JurisClasseur Codes et Lois – Droit public et droit privé	11	2004
JurisClasseur Codes et Lois – Droit public et droit privé	16	2005
JurisClasseur Europe Textes	10	2005
JurisClasseur Europe Traités	7	2005
Le juridique Auzou	7	pas mis à jour
Pratique du code de l'Éducation	1	2005
Répertoire de contentieux administratif	3	2005
Répertoire de Droit civil	10	2001
Répertoire de droit commercial	5	1999
Répertoire de droit des sociétés	1	1999
Répertoire de droit du travail	4	1999
Répertoire de droit pénal et de procédure pénale	6	1999
Répertoire de la responsabilité de la puissance publique	1	2004
Répertoire de procédure civile	5	1999
Textes relatifs aux pouvoirs publics ¹	1	pas mis à jour

29. Répartition des publications à feuillets mobiles par grandes branches du droit (données 2005)

Branche du droit	Nombre de titres	Pourcentage	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio titres / inscrit
Droit (généralités)	3	15	417	0,007
Droit civil	3	15	403	0,007
Droit commercial	3	15	621	0,005
Droit social	1	5	61	0,016
Droit pénal	1	5	73	0,014
<i>Total droit privé français</i>	<i>8</i>	<i>40</i>	<i>1 170</i>	<i>0,007</i>
Droit constitutionnel	0	0	586	0
Droit administratif	7	35	430	0,016
Finances publiques et droit fiscal	0	0	150	0
Libertés publiques	0	0	21	0
Droit processuel	0	0	177	0
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	0	0	341	0
<i>Total droit public</i>	<i>7</i>	<i>35</i>	<i>1 705</i>	<i>0,004</i>

¹ Ce recueil de texte n'est plus mis à jour depuis 1997, mais il est disponible gratuitement en ligne ; la bibliothèque pourrait envisager de faire un lien dans le système d'information Archimed).

Branche du droit	Nombre de titres	Pourcentage	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio titres / inscrit
<i>français</i>				
Droit international (généralités)	0	0	41	0
Droit public européen	0	0	142	0
Droit public océanien	2	10	17	0,118
<i>Total droit international</i>	2	10	200	0,01
Droits étrangers	0	0	14	0
<i>Total droit</i>	20	100	3 506	0,006
Disciplines connexes	0	0	583	0
Total	20	100	4 089	0,005

Annexe 7 : L'évaluation des ressources électroniques

L'Enquête sur les Ressources Electroniques 2004

30. Présentation de l'enquête

L'ERE vise à recenser les ressources électroniques payantes et spécialisées acquises par :

- Les SCD et les SICD (Services Interétablissements de Coopération Documentaire) des universités.
- Les bibliothèques de grands établissements.
- Les bibliothèques des ENS, des INSA, de l'EPHE, de l'EHESS, du CNAM, de l'ENSSIB et de l'École nationale des chartes¹.

31. Nombre de titres de ressources électroniques détenus par les établissements ayant participé à l'enquête

Filière	Ensemble des établissements		BUNC	
	Nombre de titres	Pourcentage	Nombre de titres	Pourcentage
Généralités	629	17,2	4	33,34
Droit économie	979	26,78	6	50
Sciences	1 183	32,36	1	8,33
Lettres et sciences humaines	865	23,66	1	8,33
Total	3 656	100	12	100

¹ France. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sous-direction des bibliothèques. *Enquête sur les ressources électroniques acquises par les S.C.D., S.I.C.D. et bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur* [en ligne]. Paris : Sous-direction des bibliothèques [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/Electro/accueil.htm#ere>>.

32. Le nombre de ressources électroniques en droit-économie détenues par les « petites et moyennes universités pluridisciplinaires »

Etablissement	Nombre de ressources électroniques en droit	Rang
Albi	3	19
Antilles-Guyane	5	18
Artois	15	4
Avignon	8	10
Bretagne Sud	9	8
Cergy Pontoise	6	14
Corte	6	14
Évry	6	14
La Réunion	11	6
La Rochelle	7	11
Le Havre	21	2
Le Mans	34	1
Littoral	3	19
Marne-la-Vallée	3	19
Mulhouse	10	7
Nîmes	3	19
Nouvelle-Calédonie	6	14
Perpignan	21	2
Polynésie	9	8
Savoie	7	11
Toulon	3	19
Valenciennes	7	11
Versailles - Saint-Quentin	13	5
Total	216	so
Moyenne	9,39	so

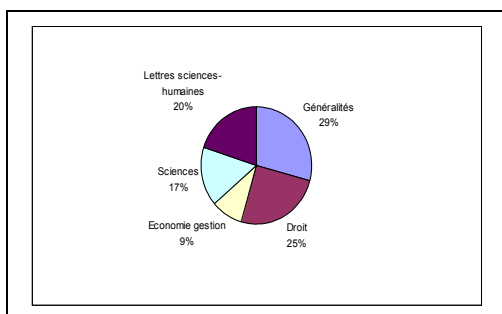
33. Liste des ressources électroniques de la BU de Nouméa en droit-économie comptabilisées pour l'ERE 2004

Ressources électroniques en droit détenues par la BU de Nouméa	Nombre d'établissements abonnés à cette ressource	Rang de cette ressource
<i>Delphine (base de données en économie)</i>	31	6
Doctrinal	50	1
Euroloi	11	19
Juridiques	43	2
Lexbase	22	7
Recueil des Lois et Règlements	18	9

Les ressources électroniques détenues par la bibliothèque

34. Les ressources électroniques rapportées au nombre d'étudiants (données 2005)

Domaine	Nombre de titres	Pourcentage	Nombre d'étudiants	Ratio titres / étudiant
Généralités	35	29,17	2 225	0,02
Droit, économie et gestion	41	34,17	636	0,06
<i>dont droit</i>	30	25	340	0,09
<i>dont économie</i>	11	9,17	296	0,04
Sciences et techniques	20	16,67	472	0,04
Lettres et sciences humaines	24	20	849	0,03
Total	120	100	2 225	0,05



Répartition des ressources électroniques par matières (données 2005)

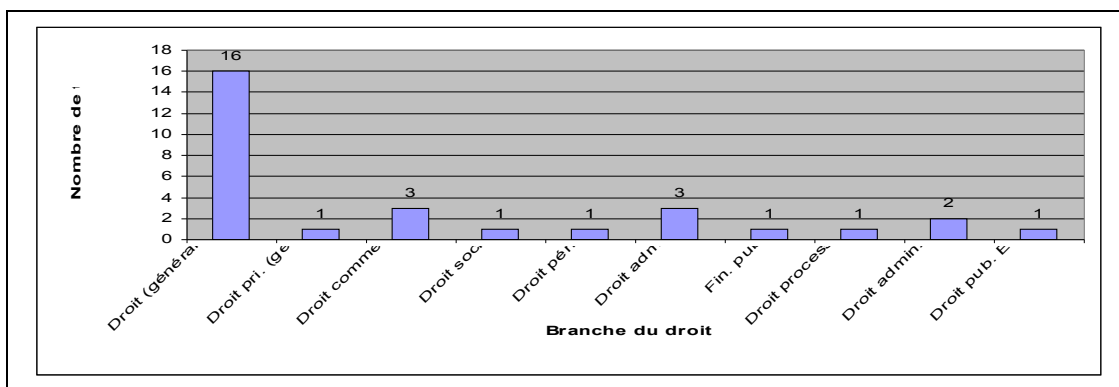
35. Liste des ressources électroniques juridiques proposées à la BUNC (données 2005)

Titre	Support	Date de mise à jour
50 ans de JO	Cédérom	2001
AJDA (Actualité Juridique du droit administratif)	Cédérom	1999
Code du commerce Dalloz	Cédérom	2001
Code pénal (Dalloz)	Cédérom	2001
Conseil d'Etat (volumes 1 à 3)	Cédérom	2004
Cour de cassation	Site Internet gratuit	2005
Cujas bibliothèque interuniversitaire	Site Internet gratuit	2005
Doctrinal (Le)	Site Internet payant	2005
Douane en Nouvelle-Calédonie (La)	Site Internet gratuit	2005
Droit & Patrimoine	Cédérom	2003
Étudiant en droit (L')	Cédérom	1999
Gaius	Cédérom	1999
Infocodes	Cédérom	2001
Joly - Droit des sociétés	Cédérom	2001
Juridiques Cassation (4 volumes)	Cédérom	2004

Titre	Support	Date de mise à jour
Juridiques Lois & Règlements (5 volumes)	Cédérom	2004
JurisClasseur administratif	Cédérom	2005
JurisClasseur Europe traité	Cédérom	2005
Lamy en ligne	Site Internet payant	2005
Lamy social	Cédérom	1999
Legifrance	Site Internet gratuit	2005
Lexbase	Site Internet payant	2005
Lexinter	Site Internet gratuit	2005
Petites Affiches (Les)	Cédérom	2002
Petites Affiches (Les)	Site Internet payant	2005
Porte du Droit (La)	Site Internet gratuit	2005
Recueil des Lois et règlements	Cédérom	2005
Semaine juridique (La)	Cédérom	2005
Statut et institutions de la Nouvelle-Calédonie	Cédérom	1999
Vie-publique.fr	Site Internet gratuit	2005
Moyenne d'âge	so	2 ans

36. Nombre de titres par grandes branches du droit (données 2005)

Branche du droit	Nombre de titres	Pourcentage	Nombre d'inscrits aux examens	Ratio titres / inscrit
Droit (généralités)	16	53,3	417	0,04
Droit civil	0	0	403	0
Droit commercial	3	10	621	0
Droit social	1	3,3	61	0,02
Droit pénal	1	3,3	73	0,01
<i>Total droit privé français</i>	<i>6</i>	<i>20</i>	<i>1 170</i>	<i>0,01</i>
Droit constitutionnel	0	0	586	0
Droit administratif	3	10	430	0,01
Finances publiques et droit fiscal	1	3,3	150	0,01
Libertés publiques	0	0	21	0
Droit processuel	1	3,3	189	0,01
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	2	6,7	341	0,01
<i>Total droit public français</i>	<i>7</i>	<i>23,3</i>	<i>1 705</i>	<i>0</i>
Droit international (généralités)	0	0	41	0
Droit public européen	1	3,3	142	0,01
Droit public océanien	0	0	17	0
<i>Total droit international</i>	<i>1</i>	<i>3,3</i>	<i>200</i>	<i>0,01</i>
Droits étrangers	0	0	14	0
<i>Total droit</i>	<i>30</i>	<i>100</i>	<i>3 506</i>	<i>0,01</i>
Disciplines connexes	0	0	583	0
Total	30	100	4 089	0,01



Nombre de titres de ressources électroniques répartis par grandes branches du droit (données 2005)

37. Statistiques d'utilisation des ressources électroniques (octobre 2003-octobre 2004)

Titre	Nombre d'appels	Pourcentage de la durée	Durée totale des appels	Pourcentage des appels	Durée moyenne des appels
Conseil d'Etat Vol.1	19	1,11	3:32:53	1,23	0:11:26
Conseil d'Etat Vol.2	5	0,03	0:06:34	0,35	0:01:14
Conseil d'Etat Vol.3	35	1,34	4:15:19	2,29	0:07:23
Gaius	27	0,77	2:28:07	1,76	0:05:34
Infocodes	3	0,01	0:02:40	0,18	0:01:00
Juridique Cassation Vol.1	24	0,57	1:49:43	1,59	0:04:35
Juridique Cassation Vol.2	5	0,05	0:10:09	0,35	0:01:55
Juridique Cassation Vol.3	29	0,51	1:37:59	1,94	0:03:21
Juridique Cassation Vol.4	27	0,89	2:50:06	1,76	0:06:24
Juridique lois et règlements Vol.1	23	0,43	1:22:54	1,50	0:03:40
Juridique lois et règlements Vol.2	16	0,36	1:08:08	1,06	0:04:16
Juridique lois et règlements Vol.3	5	0,06	0:10:41	0,35	0:02:01
Juridique lois et règlements Vol.4	5	0,08	0:14:27	0,35	0:02:43
Juridique lois et règlements Vol.5	48	0,5	1:36:15	3,18	0:02:10
Petites Affiches	3	0,01	0:02:40	0,18	0:01:00
Recueil des lois et règlements	109	11,23	35:47:14	7,23	0:19:41
Moyenne droit	22	so	3:22:07	so	0:04:41
Total droit	382	17,95	57:15:50	25,3	so
Moyenne générale	28	so	7:58:07	so	0:12:41
Total général¹	1 508	100	318:44:44	100	so
Lexbase (chiffres éditeur)	2 217	nc	nc	nc	nc

¹ Les visites du site de la BnF représentaient près de la moitié des consultations, écrasant un peu les autres chiffres.

Annexe 8 : Guide de la documentation juridique présente à la BUNC

Le stage a été l'occasion d'élaborer un guide des principales sources doctrinales, législatives, réglementaires et jurisprudentielles détenues par la bibliothèque. Il décrit et localise un certain nombre de documents (publications à feuillets mobiles, revues, ressources électroniques et codes). Il devrait permettre aux bibliothécaires en charge du service public, aux usagers et éventuellement à d'autres centres de documentation, de mieux connaître la documentation juridique de la bibliothèque. La description du contenu et des documents dans le guide des ressources a été élaborée à partir de la consultation des ouvrages, de leurs descriptions sur les sites Internet des éditeurs, et du *Jurisguide*.

38. Extraits du guide

(Extraits du guide page suivante)

Annexes

Titre	Description de la ressource (Contenu, périodicité...)	Outils de recherche (Index, tables annuelles...)	Support (Ressources électroniques, périodiques...)	Type de document (Encyclopédies, revues...)	Document hôte	Localisation (Libre accès, Magasins...)	Domaine de droit (Public, privé...)	Catégorie (Doctrine, Jurisprudence...)	Date (Édition, début abonnement...)
Recueil des lois et règlements	Ce cédérom contient l'ensemble des lois et règlements en vigueur concernant l'éducation nationale depuis 1789.	Il propose de nombreuses fonctionnalités de recherche : en texte intégral, dans un plan de classement, par ordre chronologique et alphabétique des textes. Un guide d'utilisation présentant les différentes modalités de recherche est disponible.	Cédérom	Bases de données		Archimed CD-Line	Droit (généralités)	Textes (lois et règlements)	2005
JurisClasseur Administratif	Ce JurisClasseur est une encyclopédie en 11 volumes rassemblant textes, jurisprudence et commentaires doctrinaux en matière de droit administratif français.	Les articles prennent en général tous la même forme avec le titre, le nom et la qualité de l'auteur, un résumé des points clés de l'article, son sommaire, son index, le ou les textes de lois sur lesquels l'article est fondé et le commentaire de ce texte de loi. Les articles sont organisés dans un plan de classement autour de deux grandes parties : l'administration et son organisation d'une part, le contentieux administratif d'autre part. Un index alphabétique dans le volume 1 permet de retrouver les articles.	Publication à feuillets mobiles	Encyclopédie		Rayon encyclopédies	Droit administratif	Doctrine, textes (lois et règlements), jurisprudence	2005
Droit de la famille : Couple - Enfant - Patrimoine	Le mensuel propose des articles de fonds, des éléments d'actualité, des commentaires de texte et de jurisprudence relatifs au droit de la famille	Un index des sujets traités, une table des textes et de la jurisprudence sont proposés à chaque volume. Un volume annuel fournit un index général des sujets, une table des études, une table des auteurs, des tables chronologiques des textes et de la jurisprudence.	Périodique	Revue		Rayon périodiques	Droit civil	Doctrine, textes (lois et règlements), jurisprudence	1998-XXXX
Répertoire de droit civil	Composée de 10 volumes, cette encyclopédie aborde les différentes branches du droit civil (famille, droit immobilier responsabilité civile etc.).	Les outils de recherche et d'entrée dans l'encyclopédie sont principalement constitués de tables et d'index qui renvoient aux articles. Une table générale permet de s'orienter dans l'encyclopédie et chaque répertoire dispose de sa propre table. La structure des articles est presque toujours la même avec une partie de présentation (titre de l'article, nom de l'auteur, qualité), le plan de l'article, la bibliographie, l'article lui-même et un index de l'article. Les articles sont basés sur des sources législatives et réglementaires, mais aussi sur de la jurisprudence et de la doctrine.	Publication à feuillets mobiles	Encyclopédie	Encyclopédie juridique Dalloz	Rayon encyclopédies	Droit civil	Doctrine, textes (lois et règlements), jurisprudence	2001

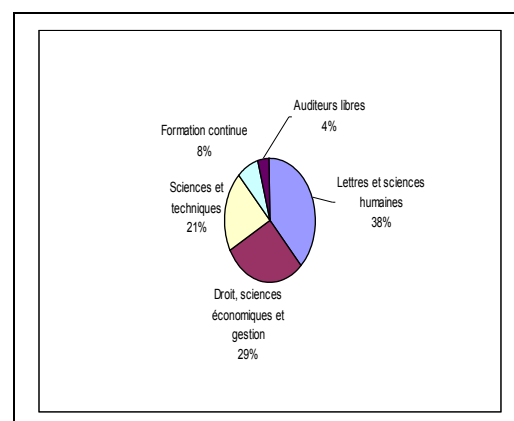
Annexe 9 : Données sur l'université et ses effectifs étudiants

39. Les entretiens avec le personnel administratif de l'université

Deux membres du personnel administratif ont été interrogés sur l'université, ses projets, les étudiants et la problématique de l'insularité. Les entretiens ont également été l'occasion de collecter de la documentation (statistiques, rapports, etc.) sur l'université et les étudiants.

40. Nombre d'étudiants inscrits dans les différents départements de l'université (rentrée de février 2005)¹

Départements	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Lettres et sciences humaines	849	38,16
Droit, sciences économiques et gestion	636	28,58
Sciences et techniques	472	21,21
<i>Total formation initiale</i>	<i>1 957</i>	<i>87,96</i>
Formation continue	177	7,96
Auditeurs libres	91	4,09
Total des inscrits à l'Université	2 225	100



Pourcentage d'étudiants inscrits dans les différents départements de l'université (données 2005)

Départements	Licence et autres (DU, DAEU...)	Mastère	Doctorat	Total
Lettres et sciences humaines	846 (38 %)	0	3 (0,1 %)	849 (38,1 %)

¹ Les tableaux et graphiques de cette annexe ont été élaborés à partir de documents fournis par l'UNC et le département DSEG.

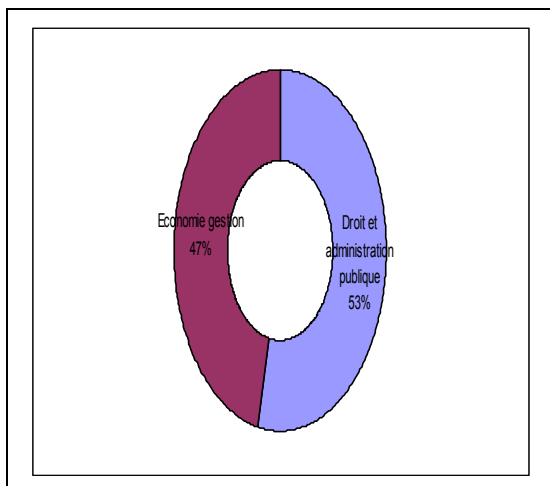
Droit, sciences économiques et gestion	610 (27,4 %)	25 (1,1 %)	1 (0,04 %)	636 (28,6 %)
Sciences et techniques	460 (20,7 %)	0	12 (0,6 %)	472 (21,3 %)
Formation continue	155 (7 %)	22 (1 %)	0	177 (8 %)
Auditeurs libres	so	so	so	91 (4 %)
Total	2071 (93,1 %)	47 (2,1 %)	16 (0,8 %)	2 225 (100 %)

Les effectifs du département DSEG

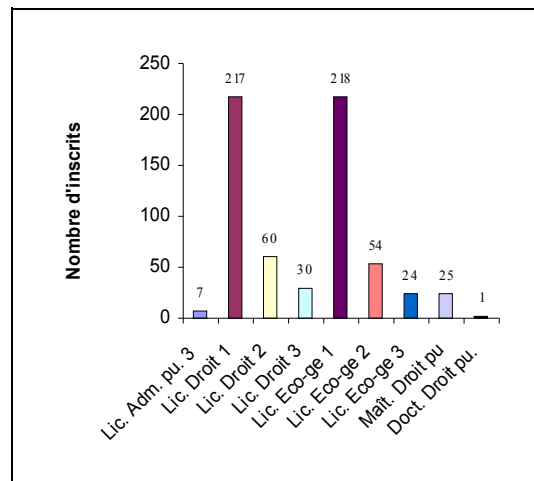
41. Nombre d'inscrits dans les formations en droit, économie et gestion proposées par l'université (rentrée de février 2005)

Diplôme	Nombre d'inscrits aux examens	Pourcentage
Formation initiale		
Licence Administration publique 3 ^e année	7	1
Licence Droit 1 ^{ère} année	217	30,1
Licence Droit 2 ^e année	60	8,3
Licence Droit 3 ^e année	30	4,2
Maîtrise en Droit public	25	3,5
Doctorat Droit public 3 ^e année	1	0,1
<i>Total filière droit et administration publique</i>	<i>340</i>	<i>47,2</i>
Licence Économie-gestion 1 ^{ère} année	218	30,2
Licence Économie-gestion 2 ^e année	54	7,5
Licence Économie-gestion 3 ^e année	24	3,3
<i>Total filière économie gestion</i>	<i>296</i>	<i>41,1</i>
<i>Total formation initiale</i>	<i>636</i>	<i>88,2</i>
Formation continue		
Capacité en droit ¹	48	6,7
Préparation aux concours de catégorie B	37	5,1
<i>Total formation continue</i>	<i>85</i>	<i>11,8</i>
Total	721	100

¹ Cette formation dure deux mois et représente environ 25 heures de cours.



Pourcentage d'inscrits dans les filières du département DSEG (données 2005)



Nombre d'inscrits dans les diplômes de formation initiale proposés par le département DSEG (données 2005)

42. Nombre d'étudiants inscrits aux examens du département DSEG (données 2005)

Intitulé du cours	Niveau	Nombre d'inscrits aux examens
Contentieux administratif	Maîtrise	25
Contentieux constitutionnel	Maîtrise	25
Droit administratif (1 ^{er} semestre)	Licence, 2 ^e année	62
Droit administratif (2 ^e semestre)	Licence, 2 ^e année	56
Droit administratif - Fonction publique	Licence, 3 ^e année	35
Droit administratif des biens	Licence, 3 ^e année	34
Droit civil - Droit de la famille	Licence, 1 ^{ère} année	198
Droit civil - Droit des obligations (1 ^{er} semestre)	Licence, 2 ^e année	59
Droit civil - Droit des obligations (2 ^e semestre)	Licence, 2 ^e année	48
Droit civil - Droit des sûretés	Licence, 3 ^e année	24
Droit civil - Les contrats spéciaux	Licence, 3 ^e année	24
Droit civil (1 ^{er} semestre)	Maîtrise	25
Droit civil (2 ^e semestre)	Maîtrise	25
Droit commercial	Licence, 3 ^e année	21
Droit commercial - Société de capitaux	Licence, 3 ^e année	20
Droit commercial appliqué	Licence, 2 ^e année	46
Droit communautaire	Licence, 3 ^e année	22
Droit communautaire	Maîtrise	25
Droit constitutionnel (1 ^{er} semestre)	Licence, 1 ^{ère} année	336
Droit constitutionnel (2 ^e semestre)	Licence, 1 ^{ère} année	225
Droit de la <i>Common law</i>	Licence, 3 ^e année	14
Droit des affaires	Maîtrise	25
Droit des affaires	Licence, 2 ^e année	74
Droit des biens	Licence, 2 ^e année	53
Droit des contrats d'affaires et responsabilités	Licence, 3 ^e année	26
Droit des entreprises en difficulté	Licence, 2 ^e année	81

Intitulé du cours	Niveau	Nombre d'inscrits aux examens
Droit des sociétés et fiscalité	Licence, 3 ^e année	26
Droit du travail	Licence, 3 ^e année	15
Droit du travail appliqué	Licence, 2 ^e année	46
Droit européen	Maîtrise	25
Droit fiscal	Maîtrise	25
Droit fiscal appliqué	Maîtrise	25
Droit international public	Licence, 3 ^e année	41
Droit judiciaire privé	Licence, 3 ^e année	13
Droit pénal	Licence, 2 ^e année	48
Droit pénal	Maîtrise	25
Finances publiques (1 ^{er} semestre)	Licence, 2 ^e année	71
Finances publiques (2 ^e semestre)	Licence, 2 ^e année	5
Finances publiques et fiscalité	Licence, 3 ^e année	24
Histoire des institutions	Licence, 1 ^{ère} année	84
Institutions administratives nationales	Licence, 1 ^{ère} année	134
Institutions administratives de la Nouvelle-Calédonie	Licence, 1 ^{ère} année	205
Institutions européennes	Licence, 2 ^e année	70
Institutions juridictionnelles	Licence, 1 ^{ère} année	177
Introduction au droit	Licence, 1 ^{ère} année	417
Libertés publiques	Licence, 3 ^e année	21
Organisation politique et administrative du territoire	Maîtrise	25
Organisation institutionnelle et politique de la Nouvelle-Calédonie	Licence, 2 ^e année	86
Organisation institutionnelle et politique du Pacifique	Licence, 3 ^e année	17
Régime législatif et réglementaire de la Nouvelle-Calédonie	Maîtrise	25
Relations internationales (1 ^{er} semestre)	Licence, 1 ^{ère} année	422
Relations internationales (2 ^e semestre)	Licence, 1 ^{ère} année	129
Sciences politiques	Licence, 2 ^e année	32
Structure juridique de l'entreprise	Licence, 1 ^{ère} année	249

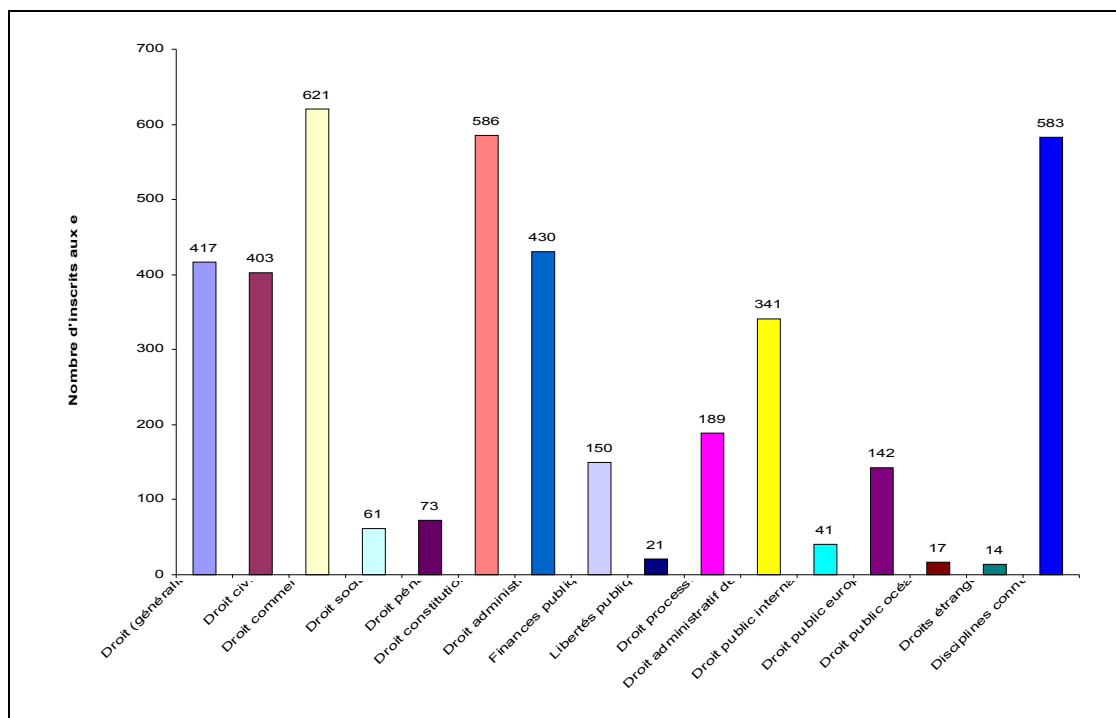
43. Le poids des différentes branches du droit dans les cursus des étudiants (données 2005)

Les cours mentionnés dans le tableau précédent ont été regroupés par grandes branches du droit (voir l'annexe 3, pièce 10). Par exemple, la rubrique « Droit (généralités) » renvoie au cours d'introduction au droit ; la catégorie « Droit civil » rassemble quant à elle les droits de la famille, des obligations, des sûretés et des contrats spéciaux¹.

Branche du droit	Nombre d'inscrits aux examens	Pourcentage
Droit (généralités)	417	10,2

¹ Le rassemblement des cours sous des appellations génériques, utile pour réaliser des calculs sur l'adéquation des collections au cursus, atténue un peu les spécificités des enseignements qui ont parfois une dimension transversale. Pour être plus rigoureux, les cours auraient pu être pondérés en fonction de leur importance en terme de volume horaire ou de coefficient aux examens, mais le calcul était trop lourd à mettre en place.

Branche du droit	Nombre d'inscrits aux examens	Pourcentage
Droit civil	403	9,86
Droit commercial	621	15,19
Droit social	61	1,49
Droit pénal	73	1,79
<i>Total droit privé français</i>	<i>1 170</i>	<i>28,61</i>
Droit constitutionnel	586	14,33
Droit administratif	430	10,52
Finances publiques et droit fiscal	150	3,67
Libertés publiques	21	0,51
Droit processuel	189	4,62
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	341	8,34
<i>Total droit public français</i>	<i>1 705</i>	<i>41,7</i>
Droit international (généralités)	41	1
Droit public européen	142	3,47
Droit public océanien	17	0,42
<i>Total droit international</i>	<i>200</i>	<i>4,89</i>
Droits étrangers	14	0,34
<i>Total droit</i>	<i>3 506</i>	<i>85,74</i>
Disciplines connexes	583	14,36
Total	4 089	100



Le nombre d'inscrits aux examens de droit répartis par grandes branches du droit (données 2005)

Annexe 10 : L'enquête auprès des étudiants

Les outils de l'enquête

44. Les entretiens

Treize étudiants en droit ont été interrogés (trois de première année, quatre de deuxième année, quatre de troisième année et deux de maîtrise) sur les points suivants :

- Leur cursus à l'université et les perspectives professionnelles ou de poursuite d'étude sur le territoire ou en dehors.
- La fréquentation de la BUNC, les activités pratiquées (documentation, photocopies, Internet, lecture des cours, etc.) leur appréciation du service fourni (nombre de places, ambiance de travail, etc.).
- La documentation juridique du SCD (mise à jour des documents, nombre d'exemplaires, etc.), les usages (documents utilisés : manuels, codes, périodiques, etc.) et les besoins de l'étudiant.
- L'offre documentaire au niveau du territoire (fréquentation d'autres bibliothèques, comparaison avec la BUNC, achats en librairie, etc.) et en dehors (en France métropolitaine ou à l'étranger, éventuelle confrontation aux limites de l'offre documentaire en droit présente sur l'île, etc.).
- La recherche documentaire en droit (formation reçue, difficultés rencontrées, sollicitation des personnels de la bibliothèque, etc.).

45. Le questionnaire

Des questionnaires auto-administrés (cette forme a été choisie pour qu'ils puissent être distribués aisément par d'autres membres du personnel de la bibliothèque) ont été distribués à la BUNC mais aussi en dehors (à la sortie des salles d'examens, dans les couloirs du département DSEG et via la diffusion par courriel sur la liste des étudiants de droit) afin d'obtenir également des réponses des non lecteurs.

Ce questionnaire a été testé sur quelques étudiants puis 200 exemplaires ont été imprimés et 80 ont été renseignés. Ce relativement faible taux de retour s'explique sans doute par le fait que la période du stage d'étude correspondait à celle des examens de fin d'année et que les étudiants étaient donc peu disponibles pour répondre. Vu le nombre limité de réponses, les calculs croisant les réponses avec des données sociologiques seraient peu pertinents. Toutefois, les réponses données fournissent un matériau riche pour l'étude des pratiques des étudiants à la BUNC.

Le questionnaire a dû en outre être réalisé au tout début du stage (avant que les étudiants ne partent en vacances), à un moment où le sujet d'étude n'était pas tout à fait circonscrit. C'est pourquoi il est assez large et qu'il est également destiné aux étudiants d'économie. Néanmoins, les réponses de ces derniers sur les collections de droit sont intéressantes dans la mesure où le premier semestre de la licence (dédié à l'initiation au droit, à l'économie et aux sciences politiques) est commun à toutes les sections et que les économistes suivent en outre des cours de droit (consacrés à l'entreprise, aux affaires, etc.) tout au long de leur cursus.

(Questionnaire page suivante)

Les étudiants de droit, économie, gestion et la bibliothèque universitaire

La bibliothèque mène une étude sur l'usage de la bibliothèque par les étudiants en droit, économie et gestion. En remplissant ce bref questionnaire, vous nous aidez à améliorer le service rendu par la bibliothèque. Les informations recueillies seront traitées de manière anonyme. Merci pour votre collaboration.

Vous et la bibliothèque universitaire

1. Fréquentez-vous la bibliothèque ?

OUI [] NON []

2. Si non, pour quelles raisons ? (Plusieurs réponses possibles)

- Vous achetez ou vous possédez déjà vos livres d'étude []
 - Vous fréquentez une autre bibliothèque []
 - Vous n'utilisez pas de livres pour étudier []
 - Autre []
- Précisez :

Si vous ne fréquentez pas la BU, passez directement à la question 16

3. Si oui, venez-vous :

- Tous les jours ou presque []
- Une à deux fois par semaine []
- Deux à trois fois par mois []
- Moins de deux à trois fois par mois []

Si vous fréquentez la Bibliothèque universitaire...

4. En général, venez-vous pour : (Plusieurs réponses possibles)

- Emprunter des documents []
 - Consulter des documents sur place (livres et revues) []
 - Consulter des ressources électroniques []
 - Avoir accès à Internet []
 - Trouver une place pour travailler sans utiliser les documents de la bibliothèque []
 - Autre raison []
- Précisez :

5. Trouvez-vous les documents ou les informations que vous étiez venu chercher à la BU ?

- Toujours []
- La plupart du temps []
- Rarement []
- Jamais []

6. Lorsque vous ne trouvez pas l'information ou le document recherché, quelle en est la cause ? (Plusieurs réponses possibles)

- La bibliothèque ne le possède pas, il n'est pas dans le catalogue []
 - La bibliothèque le possède, mais il a été emprunté ou il n'est pas dans les rayons []
 - Vous n'arrivez pas à le retrouver []
 - Autre raison []
- Précisez :
-
- ...

7. Pensez-vous qu'il faudrait plus ou moins de documents exclus du prêt et qui seraient consultables uniquement sur place ?

- Plus
- Le même nombre
- Moins

8. Vous adressez-vous au personnel de la Bibliothèque lorsque vous faites une recherche documentaire ?

OUI NON

9. Avez-vous reçu une formation à la recherche documentaire ou vous a-t-on présenté la bibliothèque au cours de votre cursus ?

OUI NON

10. Avez-vous trouvé cette formation utile ?

OUI NON

11. Parmi les ressources documentaires suivantes, lesquelles connaissez-vous et lesquelles utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Les cédéroms et les ressources en ligne (Delphine, Legifrance)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les monographies (codes, manuels...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les revues (<i>Droit fiscal, Problèmes économiques...</i>)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les documents en magasin	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les JurisClasseurs	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

12. Parmi les services et les outils de recherche suivants, lesquels connaissez-vous et lesquels utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Le catalogue informatisé de la bibliothèque (OPAC)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Le guide du lecteur sur le site Internet de la bibliothèque	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les guides d'utilisation des cédéroms Myriade, Docthèse, etc.	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La listes des ressources électroniques et périodiques électroniques par domaines	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La liste des périodiques conservés par la BUNC	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

13. Quelles sont les ressources que vous utilisez le plus à la BU ? (Classer de 1 (le plus utilisé) à 8 (le moins utilisé))

- Les revues et périodiques papier []
- Les ressources électroniques []
- Internet []
- Les manuels []

- Les codes []
 - Les autres monographies, les livres spécialisés []
 - Les JurisClassieurs []
 - Autre []
- Précisez :

Votre opinion sur la Bibliothèque universitaire

14. Que pensez-vous des collections de droit, économie et gestion de la Bibliothèque (sont-elles suffisamment riches, à jour, conformes à vos besoins, etc.) :

(Merci de ne répondre que si vous utilisez ces collections)

	Très peu satisfaisantes	Peu satisfaisantes	Moyennes	Assez satisfaisantes	Très satisfaisantes	Pour quelles raisons ?
Collections de droit	[]	[]	[]	[]	[]	
Collections d'économie et gestion	[]	[]	[]	[]	[]	

15. Avez-vous des commentaires à faire sur la bibliothèque et son fonctionnement ; les points positifs, les points qui pourraient être améliorés ?

.....

(Répondre au dos de la feuille si besoin)

Questions complémentaires

16. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques que la BU de Nouville ?

OUI [] NON []

Si oui lesquelles ?

17. Vous êtes :

Un homme [] Une femme []

18. Votre âge :

19. Quel est le dernier diplôme obtenu avant d'entrer à l'Université de Nouvelle-Calédonie (Baccalauréat ou équivalent) ?

En quelle section (Tertiaire, Scientifique, Littéraire, Bac pro...) ?

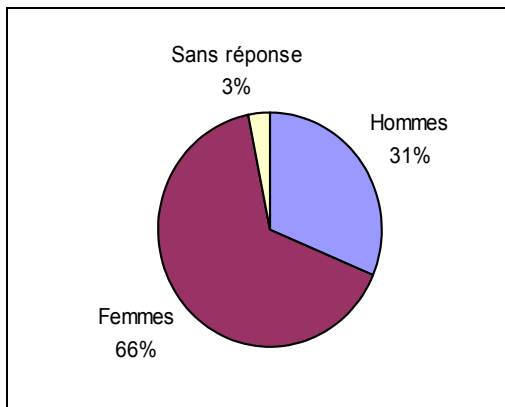
20. Vous êtes inscrits en :

- Licence mention Droit []
Année : 1 [] 2 [] 3 []
 - Licence mention Administration publique []
Année : 1 [] 2 [] 3 []
 - Licence mention Economie - Gestion []
Année : 1 [] 2 [] 3 []
 - Maîtrise en Droit public []
 - Capacité en Droit []
 - Autre []
- Précisez :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Vous pouvez le rendre au secrétariat pédagogique du département ou au bureau d'accueil de la bibliothèque. Si vous avez des remarques, suggestions sur ce questionnaire ou sur les collections de droit, économie et gestion de la BUNC, vous pouvez contacter : malcles@univ-nc.nc

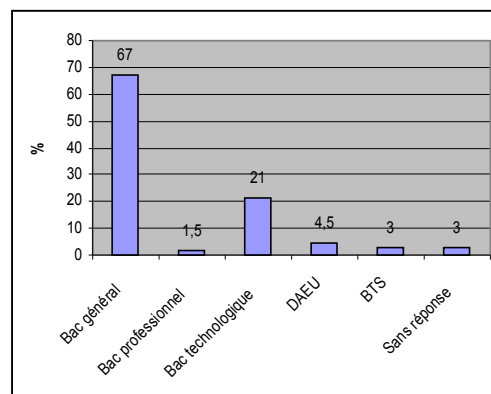
Les résultats de l'enquête

46. Pourcentage de femmes et d'hommes dans l'échantillon

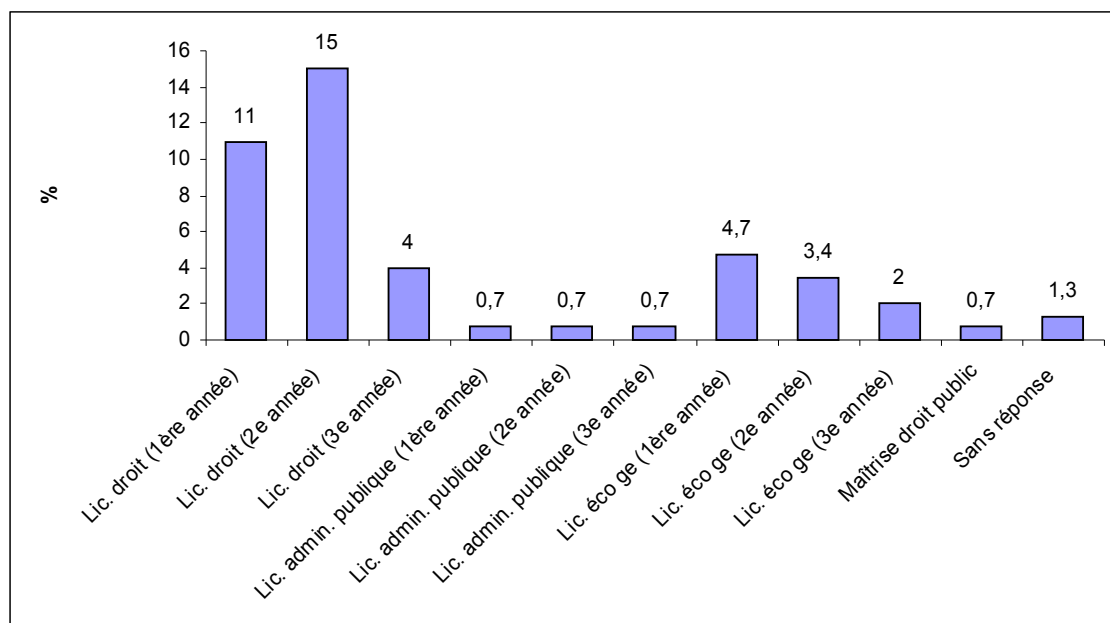


47.

48. Dernier diplôme obtenu



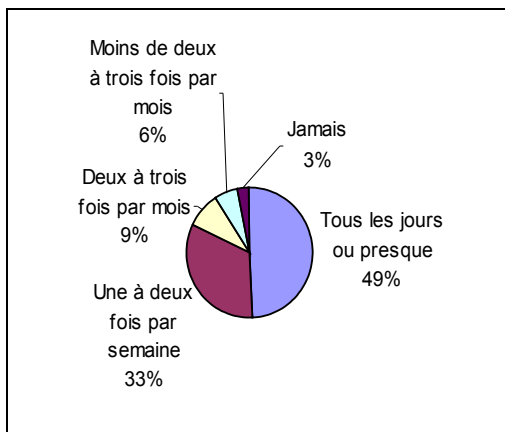
49. Filière d'étude suivie



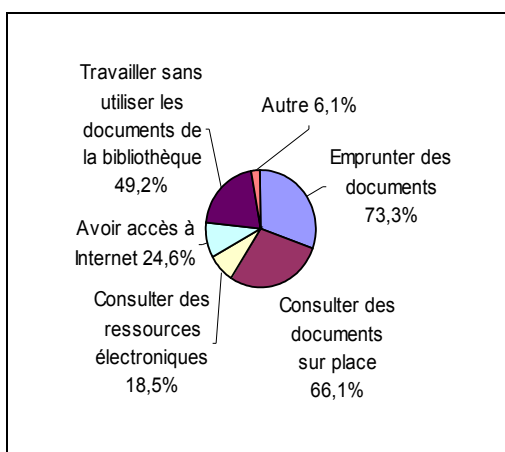
50. Age moyen des personnes ayant répondu

22 ans

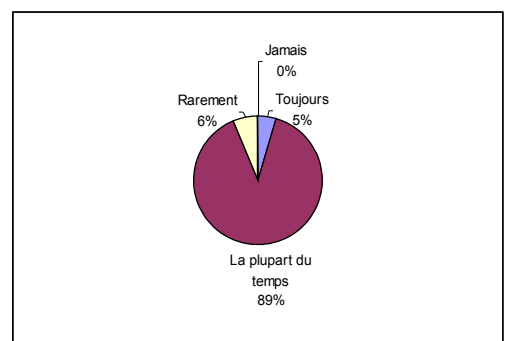
51. Fréquentation de la bibliothèque



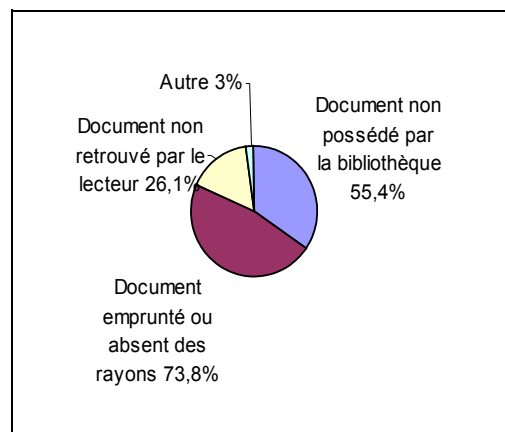
52. Activités pratiquées (total supérieur à 100, plusieurs réponses étant possibles)



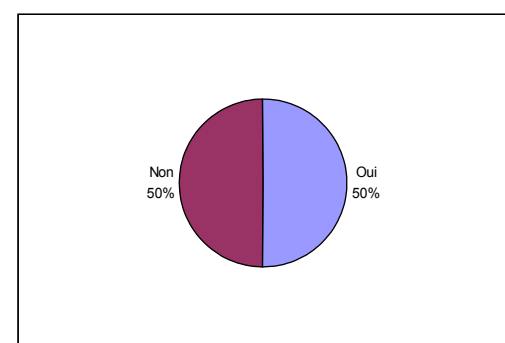
53. Recherches documentaires qui aboutissent



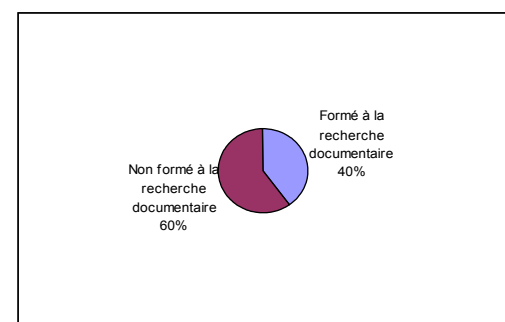
54. Causes de l'échec de la recherche documentaire (total supérieur à 100, plusieurs réponses étant possibles)



55. Sollicitation du personnel de la bibliothèque pour une recherche documentaire

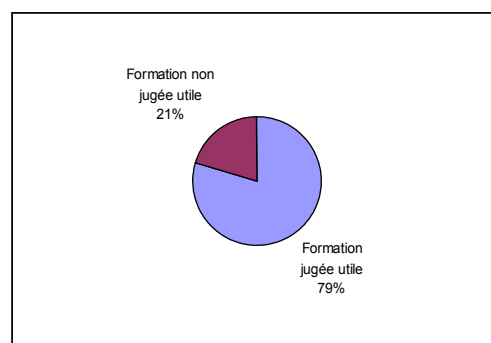


56. Formation à la recherche documentaire

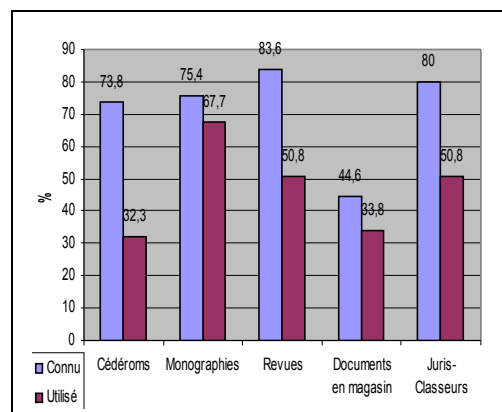


57.

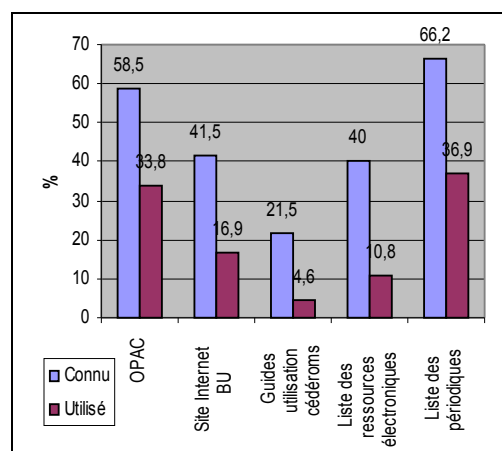
58. Utilité de la formation à la recherche documentaire



59. La connaissance et l'utilisation des ressources de la bibliothèque



60. La connaissance et l'utilisation des outils de recherche mis à la disposition des lecteurs

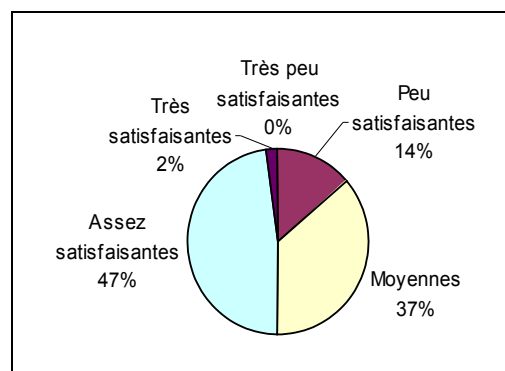


61.

62. Les ressources les plus utilisées par les étudiants

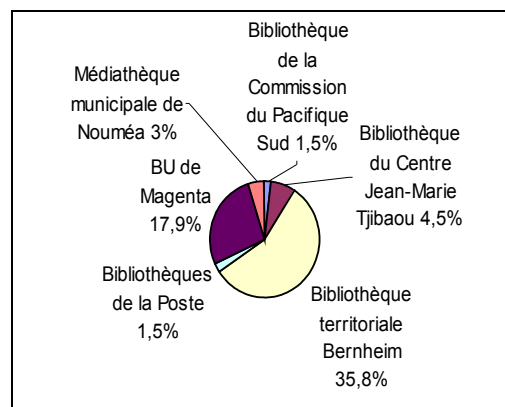
Ressource	Rang
Manuels	1
Codes	2
Internet	3
Revue	4
Autres monographies	4
JurisClassieurs	6
Ressources électroniques	7
Dictionnaires	8
Bandes dessinées	9

63. La satisfaction par rapport aux collections de droit



64. Les bibliothèques fréquentées (plusieurs réponses possibles)

52,2 % des étudiants interrogés déclarent fréquenter un autre établissement.



Annexe 11 : L'enquête auprès des enseignants et des doctorants

65. L'enquête auprès des enseignants-chercheurs

Onze enseignants ont été questionnés au travers d'entretiens semi-directifs, d'une réunion avec le personnel de la bibliothèque ou d'échanges moins formels :

- Cinq enseignants de droit public (dont un extérieur à l'université).
- Trois enseignants de droit privé.
- Trois enseignants d'autres matières (usagers de collections de droit ou questionnés sur d'autres aspects de sujet tels que l'université, les pratiques documentaires des étudiants ou les problèmes liés à l'insularité).

Les juristes ont été interrogés en tant qu'usagers, mais aussi prescripteurs de documentation en droit aux étudiants et experts en matière de documentation juridique. Les questions ont porté sur les points suivants :

- Les spécificités de la matière (particularités de l'édition dans la discipline, de l'enseignement (travaux demandés aux étudiants, etc.), de la recherche documentaire, du droit calédonien, du statut du territoire, etc.).
- Les relations avec la bibliothèque (qualité des échanges, représentations des missions de la bibliothèque, etc.).
- Les collections juridiques de la bibliothèque (remarques sur les collections existantes, les acquisitions, etc.).
- Les publics de la bibliothèque (le public étudiant ses usages et ses besoins, usages et besoins propres en tant qu'enseignants-chercheurs, etc.).
- La valorisation des collections de la bibliothèque (formation, signalisation, etc.).
- Les pratiques documentaires (usage de la BUNC et de ses services (tels que le PEB, etc.), fréquentation d'autres bibliothèques, possession d'une bibliothèque personnelle, etc.).

- Le contexte calédonien (spécificités, contraintes de l'insularité pour la recherche, l'enseignement et la documentation).

Les entretiens ont également été l'occasion de collecter de la documentation (bibliographies fournies aux étudiants, données (statistiques, rapports, etc.) sur le département et l'université, etc.).

66. L'enquête auprès des doctorants et des post-doctorants

Cinq doctorants et post-doctorants (en droit, mais aussi dans d'autres disciplines) ont été interrogés au moyen d'entretiens semi-directifs portant sur les points suivants :

- Les études, la recherche et l'avenir professionnel en Nouvelle-Calédonie (cursus, opportunités et difficultés d'être un jeune chercheur en Nouvelle-Calédonie, perspectives de carrière sur le territoire, ou en dehors, dans le domaine de la recherche en droit, etc.).
- La recherche et la documentation en droit (particularité de la recherche documentaire en droit, besoins en documentation d'un jeune chercheur, contraintes liées à l'éloignement des grands centres de ressources documentaires, etc.).
- La fréquentation et l'usage de la BUNC (fréquentation, satisfaction par rapport aux services proposés (PEB, etc.), appréciation sur les collections de droit, etc.).
- La documentation en dehors du SCD (fréquentation d'autres bibliothèques en Nouvelle-Calédonie ou en dehors, recours aux librairies, etc.).

Annexe 12 : L'enquête auprès des lecteurs extérieurs

67. Les entretiens et le questionnaire

Les lecteurs extérieurs (ou lecteurs autorisés) ont été interrogés au moyen de questionnaires auto-administrés (ce public étant relativement rare à la BUNC, cette méthode permettait la diffusion du questionnaire par toutes les personnes en charge du service public) et d'entretiens (avec des questions assez proches de celles du questionnaire) lorsqu'il était possible de rencontrer un lecteur extérieur. Au total, douze témoignages de lecteurs autorisés ont été collectés.

(Questionnaire page suivante)

Les lecteurs autorisés et la bibliothèque universitaire

La bibliothèque mène une étude sur l'usage de la bibliothèque par les lecteurs autorisés. En remplissant ce bref questionnaire, vous nous aiderez à améliorer le service rendu par la bibliothèque. Les informations recueillies seront traitées de manière anonyme. Merci pour votre collaboration.

Votre fréquentation de la bibliothèque universitaire

1. Vous êtes inscrits pour :

- Trois mois
- Six mois
- Un an

2. Depuis votre première inscription en tant que lecteur autorisé, vous venez à la bibliothèque :

- Au moins une fois par semaine
- Deux à trois fois par mois
- Une fois par trimestre
- Une fois par semestre
- Une fois par an
- Moins
- Il s'agit de votre première visite

3. A quelle année remonte votre première inscription en tant que lecteur autorisé ?

4. Avez-vous étudié à l'Université de Nouvelle Calédonie ?

OUI NON

Si oui, fréquentez-vous la bibliothèque ?

OUI NON

5. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques que la BU de Nouville ?

OUI NON

Si oui lesquelles ?

.....

Si vous fréquentez la Bibliothèque universitaire...

6. Généralement, vous venez à la bibliothèque universitaire pour consulter :

- Les collections de droit, économie, gestion
 - Les collections de science
 - Les deux
 - Autre
- Précisez :

• Consulter des ressources électroniques

• Avoir accès à Internet

• Autre raison

Précisez :

7. Vous venez à la BU de Nouville pour : (Plusieurs réponses possibles)

- Une recherche ou un travail universitaire
Sujet :
- Un travail ou une recherche liée à un cours par correspondance
Sujet :
- Une recherche personnelle, votre culture générale
Sujet :
- Une recherche liée à votre profession
Sujet :
- Préparer un concours de l'enseignement
Lequel :
- Préparer un concours administratif
Lequel :
- Autre
Précisez :

8. En général, venez-vous pour : (Plusieurs réponses possibles)

- Emprunter des documents
- Consulter des documents sur place (livres et revues)

9. Trouvez-vous les documents ou les informations que vous étiez venu chercher à la BU ?

- Toujours
- La plupart du temps
- Rarement
- Jamais

10. Lorsque vous ne trouvez pas l'information ou le document recherché, quelle en est la cause ? (Plusieurs réponses possibles)

- La bibliothèque ne le possède pas, il n'est pas dans le catalogue
 - La bibliothèque le possède, mais il a été emprunté ou il n'est pas dans les rayons
 - Vous n'arrivez pas à le retrouver
 - Autre raison
- Précisez :

11. Vous adressez-vous au personnel de la Bibliothèque lorsque vous faites une recherche documentaire ?

OUI NON

12. Parmi les ressources documentaires suivantes, lesquelles connaissez-vous et lesquelles utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Les cédéroms et les ressources en ligne	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les monographies (codes, manuels d'économie, etc.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les revues (<i>L'Expansion</i> , <i>Semaine juridique</i> , etc.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les documents en magasin	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les JurisClasseurs	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

13. Parmi les services et les outils de recherche suivants, lesquels connaissez-vous et lesquels utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Le catalogue informatisé de la bibliothèque (OPAC)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Le guide du lecteur sur le site Internet de la bibliothèque	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les guides d'utilisation des cédéroms Myriade, Docthèse, etc.	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La liste des ressources électroniques par domaines	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La liste des périodiques conservés par la BUNC	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

14. Quelles sont les ressources que vous utilisez le plus à la BU ? (Classez de 1 (le plus utilisé) à 8 (le moins utilisé) ou n'écrivez rien lorsque vous n'utilisez pas la ressource)

- Les revues et périodiques papier []
- Les ressources électroniques []
- Internet []
- Les manuels []

- Les codes []
- Les autres monographies, les livres spécialisés []
- Les JurisClassieurs []
- Autre []

Précisez :

Votre opinion sur la Bibliothèque universitaire

15. Que pensez-vous des collections de droit, économie et gestion de la Bibliothèque (sont-elles suffisamment riches, à jour, conformes à vos besoins, etc.) :

(Merci de ne répondre que si vous utilisez ces collections)

	Très peu satisfaisantes	Peu satisfaisantes	Moyennes	Assez satisfaisantes	Très satisfaisantes	Pour quelles raisons ?
Collections de droit	[]	[]	[]	[]	[]	
Collections d'économie et gestion	[]	[]	[]	[]	[]	

16. Avez-vous des commentaires à faire sur la bibliothèque et son fonctionnement ; les points positifs, les points qui pourraient être améliorés ?

.....

(Répondre au dos de la feuille si besoin)

Pour mieux vous connaître

17. Vous êtes ?

- Inscrit à l'IUFM :
 - Professeur des écoles 1^{ère} année []
 - Professeur des écoles 2^e année []
 - Professeur de l'enseignement secondaire 1^{ère} année []
 - Professeur de l'enseignement secondaire 2^e année []
 - Etudiant []
 - Niveau (DEUG, Maîtrise, Doctorat...) :.....
 - Discipline :
 - Etablissement :
 - Actif []
 - Profession :
 - Retraité []
 - Chômeur []
 - Autre []
- Précisez :

18. Vous êtes :

Un homme [] Une femme []

19. Votre âge :

20. Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Vous pouvez le déposer au bureau d'accueil de la bibliothèque. Si vous avez des remarques, suggestions sur ce questionnaire ou sur les collections de droit, économie et gestion de la BUNC, vous pouvez contacter : malcles@univ-nc.nc

Annexe 13 : La documentation juridique en bibliothèques et en librairies

Données sur la répartition des compétences en Nouvelle-Calédonie en matière de culture et d'éducation

68. La culture et la lecture publique en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les compétences en matière de culture sont essentiellement territoriales. Elles relèvent des Provinces (qui sont dotées de directions de la culture) et dans une moindre mesure de la Nouvelle-Calédonie (le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a créé une direction de la culture en septembre 2005). L'État n'a pas de compétence particulière si ce n'est son intervention au travers du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, qui est un établissement public national, ou de ses subventions (le Haut commissariat de la république, l'équivalent d'une préfecture de département, est doté d'une mission aux affaires culturelles). Comme le souligne Odile Jullien dans son mémoire d'étude consacré au réseau documentaire calédonien, la culture et en particulier la lecture publique et les bibliothèques ne font pas partie des priorités des pouvoirs publics calédoniens¹.

69. L'éducation en Nouvelle-Calédonie

La répartition des compétences en matière d'enseignement entre l'État, représenté par un Vice-recteur, et les collectivités du territoire est complexe². Les enseignements primaire et secondaire sont transférables à la Nouvelle-Calédonie depuis 2004, mais le transfert n'a pas encore été voté. L'enseignement supérieur pourra devenir une compétence calédonienne à partir de 2009, ce qui ferait de l'université un établissement territorial, cas unique en France. Cette question reste semble-t-il en suspens (il y a peu de littérature à ce sujet et elle est peu discutée au

¹ Pour plus de détails, se reporter à JULLIEN, Odile. *Le réseau documentaire calédonien*. 2001. p. 14. Mémoire d'étude : DCB : ENSSIB : 2001.

² Pour les détails, se reporter à CHRISTNACHT, Alain. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : Documentation française, 2004. p. 119-128.

niveau de l'université et du territoire. Elle réclamerait pourtant de réfléchir à ses implications juridiques (en terme de statut des enseignants par exemple) et politiques.

Les visites de bibliothèques et de centres de documentation calédoniens

70. Liste des centres de documentation visités

Quinze centres de documentation et bibliothèques de Nouméa, spécialisés ou généralistes ont été visités au cours du stage (généralement parce qu'ils détenaient des collections juridiques, mais aussi parfois pour discuter des questions relatives à l'insularité avec leurs responsables) :

- Archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie / entretien avec deux archivistes.
- Bibliothèque de la CPS (Commission du Pacifique Sud) / entretien avec deux bibliothécaires.
- Bibliothèque de l'IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique).
- Bibliothèque de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) / entretien avec une bibliothécaire, membre du bureau de l'API.
- Bibliothèque du Palais de Justice / entretien avec un bibliothécaire et deux magistrats.
- Bibliothèque du Tribunal administratif / entretien avec une bibliothécaire, deux magistrats et un greffier.
- Bibliothèque territoriale Bernheim / entretien avec un bibliothécaire.
- Bibliothèque universitaire, antenne de Magenta.
- CDI (Centre de Documentation et d'Information) du Lycée du Grand Nouméa (lycée doté de classes préparatoires de BTS et d'une préparation aux concours de catégorie B) / entretien avec une documentaliste et deux enseignants de STG.
- Centre de documentation de la Province Sud / entretien avec deux documentalistes.
- Centre de documentation du Congrès / entretien avec une documentaliste.
- Médiathèque du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou / entretien avec une bibliothécaire.
- Service des archives et de la documentation de la mairie de Nouméa / entretien avec une archiviste.
- Service documentaire de l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques) / entretien avec une documentaliste.
- Service de la documentation et des informations juridiques de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie / entretien avec une documentaliste et une juriste de la CCI.

71. Grilles d'observation des centres de documentation et d'entretien avec les professionnels de la documentation et du droit rencontrés

Au cours de ces visites, un certain nombre de questions ont pu être évoquées avec des professionnels de la documentation et des professionnels du droit. Ils ont été interrogés au moyen d'entretiens semi-directifs ou d'échanges moins formels sur :

- Des généralités sur leur établissement (historique, raisons de sa création, taille, formation du personnel, etc.).

- Les modalités d'accès au centre de documentation.
- Les publics et leurs besoins (public desservi, spécificités, besoins, etc.).
- Les collections de droit (ressources détenues, outils de valorisation des collections, etc.).
- Les acquisitions (ligne directrice, modalités, fournisseurs, etc.).
- La question de l'insularité et de l'offre documentaire en droit sur l'île (positionnement par rapport aux autres centres de documentation offrant des collections de droit, relations avec d'autres établissements, collaborations envisageables, etc.).

Quelques éléments (la fréquentation, le nombre de places assises, les collections de droit présentes en rayon, les outils de recherche mis à disposition du public, le catalogue informatisé, etc.) ont également été observés durant les visites.

72. Les contraintes de l'insularité pesant sur les bibliothèques et les centres de documentation calédoniens

La plupart des documentalistes rencontrés ne pensent pas que la situation géographique pose de problèmes insurmontables dans le fonctionnement de leur centre de documentation. Néanmoins, ils évoquent des contraintes liées à l'insularité et notamment :

- Le coût des acquisitions (liés aux frais de port ou à la marge des libraires).
- Les délais d'acheminement des documents (les acquisitions se font le plus souvent en France métropolitaine, parfois dans les librairies de Nouméa pour les documents les plus courants et le droit local).
- Le manque de formation (les formations aux métiers de la documentation ont été extrêmement rarement organisées sur le territoire) qui amène les documentalistes à « réinventer » le catalogage et l'indexation des documents¹.
- Des problèmes informatiques (les effets du climat sur le matériel et la lenteur des connexions Internet).

73. La réponse des centres de documentation aux besoins de leurs usagers

Les entretiens avec les documentalistes dans les centres de documentation, mais aussi avec quelques-uns de leurs usagers permettent d'entrevoir les pratiques documentaires de ces lecteurs. Ils trouvent souvent la documentation dont ils ont besoin². Plusieurs explications peuvent être avancées :

- Les centres de documentation sont pour la plupart très spécialisés et leur public principal (les employés d'une administration ou d'un centre de recherche auxquels les services de documentation sont rattachés) ont des besoins très spécifiques et bien identifiés. Les acquisitions portent donc sur un champ de la connaissance bien circonscrit (le droit local³, le droit des collectivités

¹ La petite taille du territoire empêche, par exemple, la mise en place d'un DEUST métier du livre qui pourrait permettre de former les documentalistes locaux.

² Toutefois, quelques usagers (juristes, magistrats) ont signalé le manque de certaines revues dans leur centre de documentation. Certaines d'entre elles sont présentes à la BUNC.

³ La production éditoriale est beaucoup plus faible que pour le droit national. Au contraire, la BUNC doit pour sa part acquérir dans les deux domaines.

territoriales, etc.) et n'ont pas de visée universaliste comme celles de la BUNC qui doit mettre à la disposition du public des collections généralistes.

- La satisfaction des usagers tient aussi souvent au fait que ce sont eux qui décident souvent des ouvrages à acquérir (c'est le cas des centres de documentation des administrations où les fonctionnaires commandent les ouvrages utiles au fonctionnement de leur service). Il n'y a dans ces cas là pas de véritable politique documentaire, le centre de documentation a un budget propre très restreint et les différents services achètent les documents sur leurs crédits.
- Les centres de documentation ont également parfois recours à d'autres bibliothèques du territoire ou à leurs réseaux nationaux¹ pour répondre aux besoins des usagers.

Néanmoins, certains usagers de ces centres de documentation (généralement ceux ayant les besoins les plus pointus tels que les magistrats et les juristes) déclarent posséder une bibliothèque importante et déplorent l'absence de certaines revues sur le territoire ou ignorent qu'elles peuvent être présentes dans d'autres lieux comme la BUNC. Un parallèle peut être dressé avec le SCD qui rencontre des difficultés à satisfaire ses usagers les plus exigeants en matière de documentation, les chercheurs.

Description des centres de documentation calédoniens détenant des collections de droit

Tous les centres de documentation mentionnés précédemment ne sont pas décrits ici dans la mesure où leur documentation juridique n'était pas très développée.

74. Les archives de la Nouvelle-Calédonie

Présentation du centre de documentation et de ses collections

Les archives territoriales détiennent les archives des services territoriaux mais aussi des services de l'État en Nouvelle-Calédonie, les publications officielles, le *JO* et le *JONC* depuis leurs origines et des thèses relatives à la Nouvelle-Calédonie (et notamment celles en droit) collectées par une association.

L'accueil du public

L'inscription est gratuite et les collections peuvent être consultées sur place. Le public est constitué de fonctionnaires, de chercheurs et d'étudiants en histoire.

75. La bibliothèque de l'IFAP

Présentation du centre de documentation et de ses collections

L'IFAP (consacré à la formation des fonctionnaires) dispose d'une vaste bibliothèque. Les collections, très spécialisées, sont principalement composées de documents relatifs à l'administration publique, aux politiques publiques et des supports des cours dispensés à l'IFAP. Parmi les revues non détenues par la BUNC, l'IFAP propose *Actualité du*

¹ Les magistrats du Tribunal administratif peuvent par exemple avoir accès à toutes les revues des tribunaux relevant de la Cour administrative d'appel de Paris.

droit de l'information, Les cahiers de la fonction publique et de l'administration, La Gazette des communes, des départements et des régions, La Lettre du cadre territorial, etc. La bibliothèque offre aussi un certain nombre de ressources qui sont aussi à la BUNC (*AJDA, RFDA, etc.*). En ce qui concerne les publications à feuillets mobiles, l'IFAP propose des documents aux éditions Le Moniteur (*Droit des services publics locaux, Droit des marchés publics, Code des marchés publics, CCAG des marchés publics, le Guide Bonhomme maîtrise des projets de bâtiments, le Guide Veritas technique de la construction, Sécurité incendie*) et l'*Encyclopédie Dalloz international*.

L'accueil du public

L'inscription est payante pour les personnes extérieures à l'IFAP.

76. La bibliothèque du Palais de Justice

Présentation du centre de documentation et de ses collections

La bibliothèque est un centre de ressources important en matière de textes applicables en Nouvelle-Calédonie (mais aussi à Wallis et Futuna) puisque le bibliothécaire doit répondre aux demandes des avocats et magistrats en la matière. Une base de données de textes applicables en Nouvelle-Calédonie a ainsi été élaborée pour les besoins du Palais de Justice. La bibliothèque conserve aussi les archives des arrêts et décisions prononcés au Palais. Elle détient également un certain nombre de JurisClasseurs qui ne sont pas à la BUNC (*Commercial, Procédures, Sociétés, Responsabilité civile, Assurance, Droit international, etc.*). Elle est enfin abonnée à la base de données de jurisprudence, *Jurisdata*.

L'accueil du public

La bibliothèque du Palais de Justice est destinée aux magistrats et aux avocats. L'accueil du public extérieur est soumis à autorisation.

77. La bibliothèque du Tribunal administratif

Présentation du centre de documentation et de ses collections

La documentation proposée est liée aux domaines relevant du droit administratif et du contentieux. Elle détient des abonnements qui se trouvent aussi à la BUNC (*Semaine Juridique, AJDA, RFDA, etc.*) mais qui débutent parfois plus tôt (la bibliothèque du TA dispose ainsi de tous les numéros de l'*AJDA* depuis 1964). En ce qui concerne les publications à feuillets mobiles, beaucoup de titres qu'elle détient sont aussi à la BUNC (JurisClasseurs *Administratif, Codes et lois, Europe, etc.*) mais quelques titres n'y sont pas (le *Répertoire de responsabilité publique* notamment). Elle dispose en outre des arrêts du Conseil d'État depuis 1875 et du *JO de Wallis et Futuna*. La base de données de jurisprudence *Ariane* est présente mais elle n'est pas accessible au public.

L'accueil du public

Les administrés peuvent consulter les décisions du tribunal à l'accueil du greffe. La bibliothèque est avant tout destinée aux magistrats, l'accueil du public est soumis à autorisation. Des avocats, des universitaires et des fonctionnaires de différents services administratifs viennent y faire des recherches.

78. La bibliothèque territoriale Bernheim

Présentation du centre de documentation et de ses collections

La bibliothèque Bernheim est un établissement de lecture publique aux collections généralistes. Elle a néanmoins un fonds local très développé et elle est titulaire du dépôt légal pour la Nouvelle-Calédonie. Elle dispose donc de collections quasi exhaustives en matière de droit local. Elle propose également quelques ouvrages destinés à la préparation des concours de la fonction publique.

L'accueil du public

La consultation sur place est gratuite, l'inscription (permettant d'emprunter les documents) est payante. Les publics des collections de droit sont principalement des personnes préparant les concours. Le rayon droit local est consulté par des chercheurs ou des lecteurs confrontés à un problème de droit.

79. Le centre de documentation de la Province Sud

Présentation du centre de documentation et de ses collections

Le centre de documentation de la Province Sud possède une documentation plutôt spécialisée dans les collectivités et le droit public. Elle détient des abonnements qui ne sont pas à la BUNC (*La Gazette des communes, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, Actualité sociale hebdomadaire*, etc.), mais aussi de nombreux titres que le SCD possède (*AJDA, RFDA, Les Petites affiches*, etc.). En matière de publications à feuillets mobiles, elle met à disposition du public de nombreux titres (l'encyclopédie Dalloz *Pratique du contentieux*, le *Code permanent Environnement et nuisance*, etc.) qui ne sont pas à la BUNC. Elle détient également le *Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie* depuis 1853.

L'accueil du public

Le centre de documentation reçoit gratuitement le public pour la consultation sur place. Ses principaux usagers sont les administrés (qui peuvent par exemple venir rechercher un texte du *JO*) et les fonctionnaires de la Province.

80. Le centre de documentation du Congrès¹

Présentation du centre de documentation et de ses collections

Le centre de documentation est spécialisé dans le droit public. Il détient beaucoup de revues et de publications à feuillets mobiles JurisClasseur (depuis 2000-2001) qui ne sont pas à la BUNC (*Loyers et copropriété, Droit pénal, Environnement, Communication et commerce électronique*, etc.) mais aussi un certain nombre qui font doublon (*Semaine juridique, Droit administratif, Europe, Droit de la famille*, etc.). Sa documentation est également très fournie en matière de droit de l'environnement. Il détient aussi des archives du Congrès (travaux du Congrès, rapports de l'exécutif et de la Commission, délibérations, procès-verbaux des séances et *JONC*) numérisées depuis 1998.

¹ Le centre de documentation est peut être amené à disparaître car il est très peu utilisé par les élus et fonctionnaires du Congrès.

L'accueil du public

Le centre de documentation du Congrès est ouvert gratuitement au public pour la consultation sur place. Le centre de documentation accueille des fonctionnaires territoriaux (qui viennent se documenter sur un point de droit concernant les collectivités territoriales ou élaborer des sujets de concours), des avocats, des personnes préparant les concours administratifs, des étudiants et des enseignants (venant travailler sur la loi organique, les textes consolidés, etc.).

81. La médiathèque et la bibliothèque du centre culturel Jean-Marie Tjibaou*Présentation du centre de documentation et de ses collections*

La bibliothèque dispose de collections relatives à la culture kanak. Elle propose des ouvrages sur le droit local mais en nombre assez limité.

L'accueil du public

L'accès au centre culturel est payant. La bibliothèque accueille essentiellement des étudiants.

82. Le service des archives et de la documentation de la ville de Nouméa*Présentation du centre de documentation et de ses collections*

Le service détient les archives de la ville de Nouméa mais aussi une bibliothèque dédiée aux collectivités territoriales (pour répondre aux demandes des fonctionnaires de la municipalité) et à la préparation des concours territoriaux (avec des documents sur les institutions calédoniennes notamment). Elle est abonnée à quelques revues (*Gazette des communes*, *Journal du maire*, etc.) et détient quelques ouvrages sur le droit colonial.

L'accueil du public

Les collections peuvent être consultées gratuitement sur place. Le service accueille essentiellement des fonctionnaires (qui consultent des documents que leur service a versé par exemple) et de quelques chercheurs.

83. La bibliothèque de l'ISEE*Présentation du centre de documentation et de ses collections*

La documentation de la bibliothèque de l'ISEE intéressera surtout les économistes. Néanmoins, l'institut possède beaucoup de documents sur le statut du territoire, il reçoit aussi de la documentation de nombreuses institutions territoriales (rapports annuels des services, *JONC*, etc.) et de l'administration centrale (*Annuaire du ministère de la Justice*, *Notes bleues de Bercy*, etc.) qui peuvent aussi intéresser les juristes.

L'accueil du public

Le centre de documentation de l'ISEE même s'il ne dispose pas d'une véritable salle de lecture, est très ouvert : l'accès est gratuit, il accueille du public et il prête des documents. Mais les usagers sont assez peu nombreux, sans doute parce que le centre de documentation est peu connu. Le public est essentiellement constitué des

employés de l'ISEE, mais la documentaliste cite aussi la venue ponctuelle de chefs d'entreprises, d'étudiants et de chercheurs.

84. Le service de la documentation et des informations juridiques de la CCI

Présentation du centre de documentation et de ses collections

Les collections juridiques touchent essentiellement aux questions concernant l'entreprise (droit des affaires, droit du travail, impôts, etc.). En matière d'abonnements, le centre de documentation dispose de quelques revues (*Revue fiduciaire* par exemple) et de quelques publications à feuillets mobiles (*JurisClasseur Affaires*) qui ne sont pas à la BUNC. Les collections du *JONC* remontent à 1860. Les juristes de la CCI produisent également des publications relatives aux baux, à la gérance, aux statuts des entreprises en Nouvelle-Calédonie, etc. Ils ont également élaboré une base de données sur les textes applicables en Nouvelle-Calédonie. Les documentalistes réalisent enfin des revues de presse à partir des périodiques locaux.

L'accueil du public

Le centre de documentation est ouvert à tous pour la consultation sur place mais son public principal est constitué de chefs d'entreprise et de créateurs d'entreprises en quête de conseil juridique ou désirant connaître l'environnement économique. Il accueille aussi des étudiants de l'école de commerce voisine et quelques professionnels du droit (avocats, juristes libéraux et comptables).

Le répertoire des centres de documentation

Le stage d'étude a été l'occasion de rédiger un répertoire de ces centres de documentation détenant des ressources juridiques. Les informations suivantes ont été systématiquement collectées pour constituer le répertoire : coordonnées, modalités d'accès (libre, sur rendez-vous, etc.), description de l'établissement (taille, nombre de documents, public, tutelle, etc.), documentation en droit détenue par l'établissement (et notamment les documents n'étant pas à la BUNC).

85. Extraits du répertoire

(Extraits du répertoire page suivante)

Nom de l'établissement	Coordonnées / contact	Modalités d'accès	Description de l'établissement et de ses collections	Périodiques et ressources électroniques absents des collections de la BUNC
Bibliothèque de l'IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique)	27, rue du RP Boileau Faubourg Blanchot BP 1318 98845 Nouméa cedex Tél. : 24.64.01	Inscription payante	Les collections de la bibliothèque de l'institut (consacré à la formation des fonctionnaires), très spécialisées, sont principalement composées de documents relatifs à l'administration publique , aux politiques publiques et des supports des cours dispensés à l'IFAP.	<p><u>Revue</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualité du droit de l'information - Les cahiers de la fonction publique et de l'administration - La Gazette des communes, des départements et des régions - La Lettre du cadre territorial - Territoriales <p><u>Encyclopédies à mises à jour</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Moniteur (droit des services publics locaux, droit des marchés publics, Code des marchés publics, CCAG des marchés publics, Guide Bonhomme maîtrise des projets de bâtiments, Guide Veritas technique de la construction, Sécurité incendie) - Encyclopédie Dalloz international
Bibliothèque Bernheim	BP G 1 98848 Nouméa cedex Tél. : 24 20 90 courriel : bibbern@canl.nc	Consultation sur place gratuite, inscription payante (permettant d'emprunter les documents)	La bibliothèque Bernheim est un établissement de lecture publique aux collections généralistes. Elle a néanmoins un fonds local très développé et elle est titulaire du dépôt légal pour la Nouvelle-Calédonie. Elle dispose donc de collections quasi exhaustives en matière de droit local .	

Les visites de librairies calédoniennes

86. Liste des librairies visitées

Afin d'étudier l'offre documentaire proposée sur le territoire, six librairies (les plus grosses de Nouméa) ont été visitées :

- L'Imprimerie administrative (qui assure la vente des publications officielles de la Nouvelle-Calédonie : *JONC*, codes, etc.).
- La librairie l'As de trèfle (papeterie et librairie généraliste plutôt spécialisée dans l'édition jeunesse et l'édition scolaire).
- La librairie Calédo livres (librairie spécialisée dans la Nouvelle-Calédonie et les livres d'occasion).
- La librairie scolaire Hachette (papeterie et librairie généraliste plutôt spécialisée dans l'édition jeunesse et l'édition scolaire).
- La librairie Pentecost (papeterie et librairie généraliste plutôt spécialisée dans l'édition jeunesse et l'édition scolaire).
- La librairie Montaigne (librairie généraliste grand public).

87. Grilles d'observation des librairies et d'entretien avec les libraires

Au cours des visites un certain nombre d'éléments ont pu être observés (l'offre juridique de niveau universitaire présente en rayon et les prix notamment). Ces visites ont aussi été l'occasion de s'entretenir avec trois libraires sur les points suivants :

- Spécificités de la librairie et de l'édition en Nouvelle-Calédonie (contraintes, circuits d'approvisionnement, état du marché du livre, etc.).
- Le marché de l'édition universitaire en Nouvelle-Calédonie (titres en droit de niveau universitaire dans le catalogue, état de la demande, capacité des libraires à répondre aux besoins des étudiants, des enseignants-chercheurs, de la BUNC, etc.).
- Les relations avec les bibliothèques (bibliothèques clientes, offices, remises, etc.).

88. Les contraintes de l'insularité pesant sur les librairies

Les librairies détiennent peu d'ouvrages de niveau universitaire. Plusieurs explications peuvent être avancées : l'étroitesse du marché (limité à quelques centaines d'étudiants), les pratiques des clients potentiels (qui sont nombreux à avoir recours aux librairies en ligne) et les contraintes pesant sur les librairies calédoniennes. Les libraires évoquent deux spécificités liées à la situation insulaire de la Nouvelle-Calédonie :

- Ils s'approvisionnent principalement auprès de sociétés de distribution et d'éditeurs métropolitains. De ce fait, les délais (d'une à quatre semaines en avion et plusieurs mois en bateau) et les frais de port (qui sont plus chers dans le sens Nouvelle-Calédonie/France métropolitaine que l'inverse et qui peuvent atteindre 50 % du prix d'un livre) sont importants.

- Les librairies calédoniennes ne bénéficient pas non plus de dispositifs comme les offices. Elles n'ont donc pas la possibilité de retourner les invendus¹. Un libraire considère que cette situation entraîne une certaine insécurité et nécessite une grande précision dans le choix des achats et la gestion des stocks. L'absence d'office est responsable de la pauvreté de l'offre en rayon dans des domaines un peu pointus, les clients de ce type d'ouvrages doivent donc les commander.

Ces contraintes renchérissent le prix des livres et limitent la présence d'ouvrages spécialisés en rayon. Un cercle vicieux s'instaure : l'offre de niveau universitaire en librairie est faible (et donc chère car les quantités achetées par les libraires aux distributeurs sont peu importantes), ce qui peut amener les usagers à se détourner des librairies locales et en retour amener celles-ci à encore diminuer leur offre. Malgré ces handicaps, les libraires estiment qu'ils pourraient être compétitifs (par rapport aux librairies métropolitaines) en terme de délais² et en terme de prix³, lors des prochains marchés d'acquisition de la BUNC.

Les bibliothèques métropolitaines et les BU insulaires

89. Les visites de bibliothèques métropolitaines détenant des ressources juridiques

Quatre établissements métropolitains disposant d'un fonds juridique ont été visités (afin d'avoir un point de comparaison concret et d'évoquer avec quelques bibliothécaires les collections juridiques, leurs publics, les moyens d'évaluer et de valoriser le fonds, etc.) :

- La Bibliothèque interuniversitaire Cujas.
- La Bibliothèque municipale de Lyon.
- La Bibliothèque publique d'information.
- Le haut-de-jardin du département droit, économie, politique de la Bibliothèque nationale de France.

En outre, de la documentation (notamment des guides des ressources juridiques) a été collectée au cours de ces visites.

¹ Pour les ouvrages millésimés comme les codes, ils peuvent négocier le retour des documents, mais les frais de port sont tels qu'ils préfèrent en général solder l'ouvrage, le donner ou le pilonner.

² Ils affirment pouvoir traiter rapidement une commande.

³ Ils soulignent toutefois qu'ils auront sans doute des difficultés à offrir une proposition compétitive pour les documents qui ne sont pas fournis par une des grandes sociétés de distribution (comme Sodis, Interforum ou Union-distribution par exemple), auprès desquelles ils s'approvisionnent. En effet, lorsqu'ils doivent acheter un exemplaire à un petit éditeur, ils n'obtiennent pas de remise par rapport au prix public métropolitain, celle-ci étant généralement conditionnée aux volumes achetés.

90. Le questionnaire adressé aux BU insulaires

Un bref questionnaire a été envoyé à des BU présentant des caractéristiques semblables à la BUNC (établissements insulaires ou isolés et éloignés de la France métropolitaine). Trois bibliothèques en Guadeloupe, en Guyane et en Polynésie Française ont répondu aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales contraintes (et opportunités) de l'insularité (et/ou de l'isolement) pour le développement des collections ? Quels sont les moyens d'y répondre ?
- Les collections (notamment de niveau troisième cycle et recherche) répondent-elles à tous les besoins des usagers ?
- Existe-il une offre de niveau universitaire dans les librairies du département (ou de la collectivité) ?
- Existe-il d'autres centres de documentation en droit dans le département (ou de la collectivité) ?

91. Éléments démographiques sur quelques collectivités et départements d'outre-mer

Guadeloupe : 422 000 habitants¹ (227 / km²) ; 11 286 étudiants pour l'ensemble de l'université Antilles-Guyane en 2003

Guyane : 114 700 habitants (1,3 / km²) ; 11 286 étudiants pour l'ensemble de l'université Antilles-Guyane en 2003

Nouvelle-Calédonie : 237 000 habitants (10 / km²) ; 2 117 étudiants à l'université en 2003

Polynésie Française : 220 000 habitants (64 / km²) ; 2 250 étudiants à l'université en 2003

¹ Source : **REY, Alain (dir.)**. *Le Petit Robert des noms propres alphabétique et analogique*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2000. 2 300 p.

Annexe 14 : liste des sigles et des abréviations

AES : Administration Économique et Sociale
ADBGV : Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France
ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation
AJDA : Actualité Juridique du Droit Administratif
API : Association des Professionnels de l'Information
ASEAN : Association des Nations d'Asie du Sud-Est
ASIBU : Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires
ATER : Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche
Avr. : Avril
BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
BCD : Bibliothèque Centre de Documentation
BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt
BIU : Bibliothèque Inter Universitaire
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BU : Bibliothèque Universitaire
BUNC : Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie
CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe
CDI : Centre de Documentation et d'Information
CDP : Centre de Documentation Pédagogique
CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CERISE : Conseils aux Étudiants pour une Recherche d'Information Spécialisée Efficace
CESICE : Centre d'Étude sur la Sécurité Internationale et la Coopération Européenne
CFP : Change Franc Pacifique
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIRAD : Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-mer français

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers
CNE : Comité National d'Évaluation
CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
CNL : Centre National du Livre
CNU : Conseil National des Universités
Coll. : Collection
COM : Collectivité d'Outre-Mer
COUPERIN : Consortium Universitaire de PÉRIodiques Numériques
CPS : Commission du Pacifique Sud
CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRET : Centre de Recherche et d'Etudes sur les Transports
CRI : Centre de Ressources Informatiques
DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DCB : Diplôme de Conservateur de Bibliothèque
DEA : Diplôme d'Études Approfondies
DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales
DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOM : Département d'Outre-Mer
DSEG : Droit, Sciences-Économiques et Gestion
DU : Diplôme Universitaire
EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales
EJA : Éditions Juridiques Associées
ENEP : Ecole Normale de l'Enseignement Privé
ENS : École Normale Supérieure
ENSSIB : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
EPHE : École Pratique des Hautes Études
ERE : Enquête sur les Ressources Électroniques
ESGBU : Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur
ETP : Équivalent Temps Plein
Exam. : Examens
FORMIST : Formation à l'information scientifique et technique
IATOSS : Ingénieurs, Administratifs, Technicien Ouvrier de Service et de Santé
IDOM : Institut de Droit d'Outre-Mer
IEP : Institut d'Études Politiques
IFAP : Institut de Formation à l'Administration Publique
IFLA : International Federation of Library Associations
IFM NC : Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie
IFREMÉR : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
Inscr. : Inscrits
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISEE : Institut de la Statistique et des Études Économiques
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
JO : Journal Officiel
JONC : Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie
LCSH : Library of Congress Subject Headings
LGDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
LMD : Licence, Mastère, Doctorat
LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
Mercosur : Marché commun du sud
Nb. : Nombre
Nc : Non communiqué
OPAC : Online Public Access Catalogue
PACS : Pacte Civil de Solidarité
PEB : Prêt Entre Bibliothèques
PIB : Produit Intérieur Brut
PUF : Presses Universitaires de France
Q : Question
RAMEAU : Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié
REDOCAL : Réseau DOcumentaire CALédonien
RENATER : Réseau NAtional de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche
Renouv. : Renouvellement
RFDA : Revue Française de Droit Administratif
Rg : Rang
RIDEM : Rencontres Interprofessionnelles Droit, Économie, édition, Multimédia
SCD : Service Commun de la Documentation
Sept. : Septembre
SICD : Services Interétablissements de Coopération Documentaire
SIGB : Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques
So : Sans objet
STG : Sciences et technologies de la Gestion
SUDOC : Système Universitaire de DOcumentation
TA : tribunal Administratif
TD : travaux Dirigés
TOM : Territoire d'Outre-Mer
TPE : Travaux Personnels Encadrés
Tx. : Taux
UE : Union Européenne
UFP : Université Française du Pacifique
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNC : Université de la Nouvelle-Calédonie
URFIST : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique
Vol. : Volumes